

Rapport de jury

Concours de recrutement de bibliothécaires Session 2025

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE BIBLIOTHECAIRES

Fonction publique d'État

Concours externe – Concours interne – Concours spécial

Session 2025

Rapport du jury

Par

Carole LETROUIT

Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR)

Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)

Présidente du jury

David AYMONIN

Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR)

Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)

Vice-Président du jury

Septembre 2025

SOMMAIRE

1. Cadre général du concours de bibliothécaires	3
1.1. Le cadre réglementaire	3
1.1.1. Ouverture des concours, nombre de postes	3
1.1.2. Épreuves des concours.....	4
1.2. L'organisation administrative et le calendrier	5
1.3. Principales données chiffrées.....	6
1.3.1. Inscrits, admissibles et admis	6
1.3.2. Seuils d'admissibilité, d'admission, d'inscription sur liste complémentaire.....	8
1.4. Les candidats	9
1.4.1. La répartition par sexe.....	9
1.4.2. La répartition par tranche d'âge	10
1.4.3. La répartition par diplôme.....	12
1.4.4. La répartition par profession	13
1.4.5. La répartition par académie	16
1.5. Le jury.....	18
2. Épreuves écrites d'admissibilité	19
2.1. Concours externe	19
2.1.1. Note de synthèse	19
2.1.2. Composition.....	26
2.2. Concours externe spécial : note de synthèse	29
2.3. Concours interne : étude de cas	29
3. Épreuves orales d'admission	35
3.1. Concours externe	35
3.1.1. Entretien de motivation professionnelle	35
3.1.2. Entretien de culture générale.....	37
3.2. Concours externe spécial	39
3.3. Concours interne	41
3.3.1. Entretien de motivation professionnelle	41
3.3.2. Entretien de culture générale	43
Annexes.....	45

1. Cadre général du concours de bibliothécaires

1.1. Le cadre réglementaire

1.1.1. Ouverture des concours, nombre de postes

Le décret n°92-29 du 9 janvier 1992¹ (publié au Journal Officiel le 12 janvier 1992), portant statut particulier du corps des bibliothécaires d'État, définit ainsi, à son article 2, leurs missions :

« Les bibliothécaires participent à la constitution, à l'organisation, à l'enrichissement, à l'évaluation, à l'exploitation et à la communication au public des collections de toute nature des bibliothèques. Ils concourent également aux tâches d'animation et de formation au sein des établissements où ils sont affectés et peuvent être appelés à assurer des tâches d'encadrement. »

Le même décret prévoit, dans ses articles 4, 5 et 6, les conditions de recrutement des bibliothécaires, par voie de **concours externe et interne** ; quant à la liste des titres et diplômes exigés des candidats au concours externe, elle est fixée par un arrêté du 26 mars 1992 (J.O. du 2 avril 1992)².

Une modification du décret **n°92-29** a permis la création d'un **concours externe spécial** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de doctorat défini à l'article L. 612-7 du code de l'éducation, ou justifiant de qualifications au moins équivalentes reconnues dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

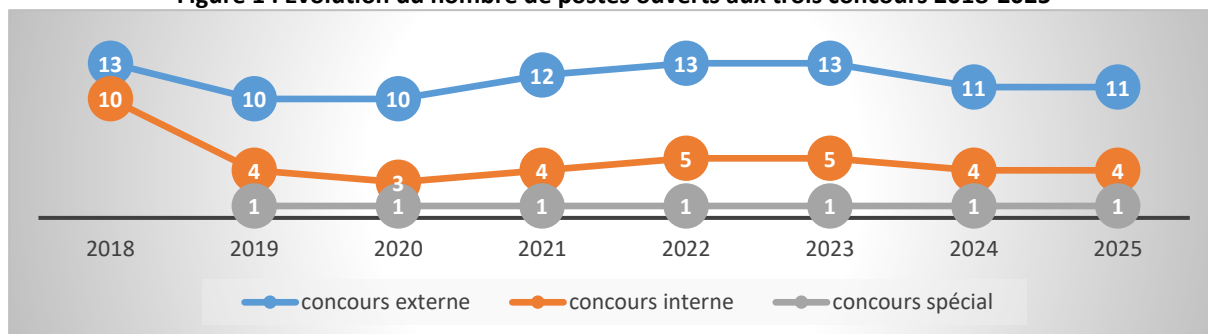
Au titre de l'année 2025, deux arrêtés, en date du 24 septembre 2024, ont autorisé l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne ainsi que l'ouverture d'un concours externe spécial. Ils ont également fixé le calendrier des inscriptions et des épreuves écrites.

Quant au nombre de postes, il a été fixé comme suit par deux arrêtés en date du 27 janvier 2025 :

- 11 postes au concours externe,
- 4 postes au concours interne
- 1 **poste** au concours externe spécial.

De 2017 à 2020, le nombre de postes offerts aux concours externe et interne n'a cessé de diminuer. Depuis la session 2021, la tendance paraissait s'inverser, mais la baisse observée en 2024 s'est prolongée cette année.

Figure 1 : Évolution du nombre de postes ouverts aux trois concours 2018-2025



¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000539406/>

² <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000358087&categorieLien=id>

1.1.2. Épreuves des concours

Les modalités des concours externe et interne sont fixées par l'arrêté du 11 juin 2010³, modifié en 2014.

Concours externe :

1. Épreuves écrites d'admissibilité

a) *Note de synthèse* établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française et ne pouvant excéder trente pages (durée : quatre heures ; notée sur 20 ; coefficient 3).

b) *Composition* sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles (durée : quatre heures ; notée sur 20 ; coefficient 2).

Une note inférieure à 5/20 à l'une ou l'autre de ces épreuves est éliminatoire.

2. Épreuves orales d'admission

a) *Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle*, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; notée sur 20 ; coefficient 4).

b) *Entretien de culture générale avec le jury*, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; notée sur 20 ; coefficient 3).

Concours interne :

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Étude de cas, dont le programme figure en annexe 1 de l'arrêté du 11 juin 2010⁴, portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de douze pages maximum présentant le cas à étudier (durée : quatre heures ; notée sur 20 ; coefficient 4).

Toute note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

2. Épreuves orales d'admission

a) *Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle*, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle. Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat lors de l'inscription, dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont

³<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025917531/2020-09-30/>

⁴ Programme de l'épreuve d'étude de cas du concours interne de recrutement de bibliothécaires :

- les bibliothèques et leurs tutelles : organisation, mission et rôle ;
- les politiques documentaires locales et nationales, réseaux documentaires et collections ;
- rôle des bibliothèques dans la diffusion du livre et de l'information ;
- économie du livre et de l'information, notions sur le droit de l'information ;
- publics et services : accès des publics à l'information et aux documents, rôle des technologies de l'information et de la communication ;
- statuts et organisation des fonctions publiques, en particulier droits et obligations des fonctionnaires.

commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; notée sur 20 ; coefficient 4).

En vue de cette épreuve, les candidats admissibles remettent donc un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) comportant les rubriques mentionnées en annexe 2 de l'arrêté du 11 juin 2010. Le dossier de RAEP ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère. Ce dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité et avant les épreuves orales. Le dossier de RAEP ne donne pas lieu à notation. Seul l'entretien avec le jury est noté.

b) *Entretien de culture générale avec le jury*, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; notée sur 20 ; coefficient 3).

Concours externe spécial :

Un arrêté du 22 février 2018⁵ a fixé les modalités d'organisation du concours externe spécial.

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française et ne pouvant excéder trente pages (durée : quatre heures ; notée sur 20 ; coefficient 3).

Une note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

2. Épreuve orale d'admission

Entretien avec le jury sur les motivations et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions dévolues à un bibliothécaire.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat d'une durée de cinq minutes au maximum présentant son parcours universitaire et professionnel, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat qui comporte obligatoirement un exposé de ses titres et travaux, un *curriculum vitae* décrivant son parcours universitaire et, le cas échéant, professionnel ainsi qu'une lettre de motivation. (Durée de l'épreuve : trente minutes ; notée sur 20 ; coefficient 4).

1.2. L'organisation administrative et le calendrier

L'organisation administrative du concours est assurée par le Pôle de recrutement des personnels administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques (département DGRH D2-5) à la Direction générale des ressources humaines des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le jury de la session 2025 était présidé par Madame Carole Letrouit, assistée d'un vice-président, Monsieur David Aymonin, tous deux appartenant au Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L) de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR).

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000036733269&dateTexte=20180822>

Le calendrier des concours a été le suivant :

Tableau 1 : Calendrier d'organisation de la session 2025 des concours de bibliothécaires

Arrêtés d'ouverture des concours	24 septembre 2024
Ouverture des inscriptions	1er octobre 2024, à 12h
Clôture des inscriptions	7 novembre 2024 à 12h
Arrêtés de nomination du jury	7 janvier 2025
Arrêté fixant le nombre de postes aux concours externe, interne et spécial	27 janvier 2025
Épreuves écrites d'admissibilité (concours externe, interne et spécial)	6 et 7 février 2025
Résultats de l'admissibilité	25 mars 2025
Épreuves orales d'admission	Du 19 au 22 mai 2025
Délibération finale du jury	22 mai 2025
Publication des résultats sur le site Cyclades (MESR)	22 mai 2025

Les épreuves orales d'admission se sont tenues à Paris.

1.3. Principales données chiffrées

1.3.1. Inscrits, admissibles et admis

À la date de clôture des inscriptions, 1 149 candidats se sont inscrits au concours externe (1 593 en 2024, 1 338 en 2023, 1 382 en 2022), 320 au concours interne (441 en 2024, 402 en 2023, 374 en 2022), 48 (87 en 2024, 71 en 2023, 86 en 2022) au concours spécial.

La recevabilité des candidatures est examinée pour les seuls candidats admissibles.

Tableau 2 : Données chiffrées sur l'organisation des concours de bibliothécaires (session 2025)

	Concours externe	Concours interne	Concours spécial
Postes ouverts	11	4	1
Candidats inscrits	1 149	320	48
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité			
Première épreuve	447	195	27
Deuxième épreuve	427		
Candidats admissibles	33	14	5
Candidats présents aux épreuves d'admission	33	14	4
Candidats admis sur les listes principales	11	4	1
Candidats inscrits sur les listes complémentaires	3	6	1

Depuis 2015, l'évolution des candidatures aux concours a été la suivante :

Tableau 3 : Évolution des inscriptions aux concours depuis 2015

	Concours externe	Concours interne	Concours externe spécial
2015	2 584	561	
2016	2 131	580	
2017	2 240	542	
2018	2 028	479	
2019	1 785	516	89
2020	1 813	480	97
2021	1 609	405	97
2022	1 382	374	86
2023	1 338	402	71
2024	1 593	441	87
2025	1 149	320	48

La progression du nombre d'inscrits aux trois concours enregistrée l'an dernier ne s'est pas réitérée en 2025.

Pour le concours externe, le nombre de candidats inscrits est tombé au niveau le plus bas sur la décennie écoulée et marque une baisse de 27,9 % par rapport à la session précédente.

Pour le concours interne, après une hausse consécutive sur deux années, la chute est de même ampleur : 27,5 % par rapport à 2024.

Pour le concours externe spécial, on constate un nombre d'inscrits divisé par deux par rapport à 2020 alors qu'en 2024 le niveau de l'année de création du concours spécial (2019) avait été quasiment retrouvé.

Le taux d'absents lors des épreuves écrites diminue légèrement mais reste élevé : 60,8 % au concours externe (66,6 en 2024, 66,4 % en 2023, 66,1 % en 2022) ; 39,1 % au concours interne (48,2 % en 2024, 43,3 % en 2023, 46,8 % en 2022) ; 43,75 % au concours spécial (55,8 % en 2024, 59,2 % en 2023, 48,8 % en 2022).

La baisse du nombre de présents et la stabilisation du nombre de postes ouverts entraînent un retour du degré de sélectivité à un niveau plus proche de celui de 2023.

Tableau 4 : Pourcentage d'admis et d'admissibles (session 2025)

	Concours externe	Concours interne	Concours spécial
Admissibles/nombre de présents : - aux deux épreuves écrites (externe) - à l'épreuve écrite (interne et spécial)	7,3 % (6,2 % en 2024, 7,4 % en 2023, 7,8 % en 2022)	7,18 % (5,7 en 2024, 7,5 % en 2023, 7% en 2022)	18,5 % (15,8 % en 2024, 17,2 % en 2023, 11,4 % en 2022)
Admis/nombre de présents aux épreuves écrites	2,4 % (2,2 % en 2024, 2,9 % en 2023 et 2022)	2 % (1,75 % en 2024, 2,2 % en 2023, 2,5 % en 2022)	3,7 % (2,6 % en 2024, 3,4 % en 2023, 2,3 % en 2022)

1.3.2. Seuils d'admissibilité, d'admission, d'inscription sur liste complémentaire

Concours externe : 33 candidats ont été déclarés admissibles en 2025 (31 en 2024, 33 en 2023, 35 en 2022). La barre d'**admissibilité** a été fixée à 14,8 (15 en 2024) ; la barre d'**admission**, à 14,33 (13,67 en 2024) pour la liste principale (11 lauréats) et à 13,25 (12,50 en 2024) pour la liste complémentaire (3 candidats).

Tableau 5 : Concours externe - nombre d'admissibles et d'admis (2018 - 2025)

Concours externe	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'admissibles	49	40	40	40	35	33	31	33
Nombre d'admis	13	10	10	12	13	13	11	11

Tableau 6 : Concours externe - évolution des barres d'admissibilité et d'admission (2015 – 2025)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Barre d'admission	14,58	14,42	13,77	14,29	14,43	14,52	13,79	14,62	14,13	13,67	14,33
Barre d'admissibilité	13,7	14	13,6	14,4	14,45	14,35	14,4	14	14,05	15	14,8
Barre d'admission en liste complémen	13,79	13,17	12,59	13,19	13,06	13,27	13,04	13,39	13,42	12,5	13,25

Concours externe spécial : 5 candidats ont été déclarés admissibles, la barre d'**admissibilité** a été fixée à 14 (14 en 2024) ; la barre d'**admission** a été placée à 16,14 (16,71 en 2024) pour la liste principale (1 lauréate) et à 14,79 (15,57 en 2024) pour la liste complémentaire (1 candidat).

Tableau 7 : Concours externe spécial - nombre d'admissibles et d'admis (2019-2025)

Concours externe spécial	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'admissibles	5	5	5	5	5	6	5
Nombre d'admis	1	1	1	1	1	1	1

Tableau 8 : Concours externe spécial : évolution des barres d'admissibilité et d'admission (2019-2025)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Barre d'admission	16,79	16,57	17,29	17,71	16,5	16,71	16,14
Barre d'admissibilité	15	15	16	15,5	14	14	14
Barre d'admission en liste complémentaire	-	13,86	16	15,21	15,71	15,57	14,79

Concours interne : 14 candidats ont été déclarés admissibles (13 en 2024). La barre d'**admissibilité** a été fixée à 16 (14,75 en 2024) ; la barre d'**admission**, à 15,95 (14,45 en 2024) pour la liste principale (4 lauréats) et à 13,5 (12 en 2024) pour la liste complémentaire (6 candidats).

Tableau 9 : Concours interne : nombre d'admissibles et d'admis (2018-2025)

Concours interne	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'admissibles	33	16	15	14	14	17	13	14
Nombre d'admis	10	4	3	4	5	5	4	4

Tableau 10 : Concours interne : évolution des barres d'admissibilité et d'admission (2015-2025)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Barre d'admission	12,45	13,73	14,41	12,82	15,23	15,55	14,77	15,31	14,73	14,45	15,95
Barre d'admissibilité	14,2	14	12,75	13,75	15,5	15,75	14,75	16	15,75 ⁶	14,75	16
Barre d'inscription en liste complémentaire	10,95	12,14	12,09	12,09	13,77	14,41	12	14,09	12,91	12	13,5

1.4. Les candidats

1.4.1. La répartition par sexe

La prépondérance des femmes se maintient à un niveau élevé pour les trois concours, à tous les stades du processus. Les effectifs très faibles des admissibles et admis au concours interne amplifient de façon trompeuse les variations. Cette session se caractérise toutefois par un taux de réussite à l'oral bien meilleur pour les hommes aux concours externe et interne. C'est à nouveau une femme qui est lauréate du concours spécial ; un homme est inscrit sur la liste complémentaire.

Au **concours externe**, les femmes représentent :

- 68,3 % des inscrits (69% en 2024, 68,2 % en 2023) ;
- 60,2 % des présents (64,8 % en 2024, 68,2 % en 2023) ;

⁶ Le rapport du jury 2023 comporte des chiffres erronés pour les barres d'admissibilité des trois concours de 2023. Ils sont rectifiés dans ce rapport : 14,05 pour l'externe, 14 pour le spécial et 15,75 pour l'interne.

- 60,6 % des admissibles (67,7 % en 2024, 69,7 % en 2023);
- 54,5 % des admis (83,3 % en 2024, 76,9 % en 2023 et 2022).

Au **concours interne**, les femmes représentent :

- 75 % des inscrits (72,3 % en 2024, 75,1 % en 2023) ;
- 72,3 % des présents (73,2 % en 2024, 73,4 % en 2023) ;
- 78,6 % des admissibles (69,2 % en 2024, 100 % en 2023) ;
- 50 % des admis (75 % en 2024, 100 % en 2023) – 100 % pour la liste complémentaire.

Au **concours externe spécial**, les femmes représentent :

- 66,7 % des inscrits (66,3 % en 2024, 62,8 % en 2023) ;
- 77,8 % des présents (71 % en 2024, 59,1 % en 2023) ;
- 80 % des admissibles (83,3 % en 2024, 80 % en 2023) ;
- 100 % des admis (100 % en 2024 et 2023).

Au total, pour les trois concours, les femmes représentent 67,3 % des admissibles (70 % en 2024, 80 % en 2023) et 56,25 % des admis (84,2 % en 2024 et 2023).

Pour ce qui concerne les listes complémentaires : 3 personnes ont été inscrites pour le concours externe dont 2 femmes, 6 pour le concours interne, uniquement des femmes, et pour le concours spécial, un homme.

1.4.2. La répartition par tranche d'âge

Tableau 11 : Répartition par tranches d'âge des candidats inscrits, présents, admissibles et admis au concours externe

	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
21-30 ans	49,86 %	59,77 %	66,66 %	72,72 %
31-40 ans	25,15 %	23,11 %	21,21 %	27,27 %
41-50 ans	17,75 %	12,44 %	12,12 %	0 %
51-60 ans	6,70 %	4,66 %	0 %	0 %
61 ans et +	0,52 %	0 %	0 %	0 %

La **moyenne d'âge** des candidats **inscrits au concours externe** est de **33,8 ans**, soit la même que celle de 2024 (34 ans). En revanche, celle des **admissibles et des admis** a sensiblement rajeuni : **30,6 et 28,3** ans respectivement, pour 33,9 ans et 34,2 ans en 2024. Les lauréats ont entre 23 et 37 ans.

La tranche des 31 à 40 ans s'est maintenue à un niveau constant : 25,15 % des inscrits et 27,27 % des admis. Celle des 41-50 ans s'est effondrée à l'oral.

104 personnes de plus de 50 ans se sont inscrites au concours externe, ce qui représente un pourcentage d'inscrits équivalent à celui de l'an passé. Cependant, aucune n'a franchi le cap des écrits.

Tableau 12 : Répartition par tranches d'âge des candidats inscrits, présents, admissibles et admis au concours interne

	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
21-30 ans	2,18 %	3 %	7,14 %	0 %
31-40 ans	30,93 %	31,79 %	42,85 %	75 %
41-50 ans	36,87 %	34,35 %	35,71 %	0 %
51-60 ans	27,81%	29,74 %	14,28 %	25 %
61 ans et +	2,18 %	1,02 %	0 %	0 %

La **moyenne d'âge** des candidats inscrits au **concours interne** est de **45,1 ans**, celle des **admissibles** de **41,4 ans**, et enfin celle des **admis** est de **40 ans** (42,5 en 2024, 44 ans en 2023, 36,4 ans en 2022). **Les lauréats ont entre 32 et 57 ans.**

Le nombre d'inscrits de plus de 51 ans s'est maintenu à un niveau inédit l'an passé (30 %). Mais peu ont réussi l'épreuve écrite, à la différence des candidats âgés de 41 à 50 ans qui, toutefois n'ont pas réussi à l'oral.

Tableau 13 : Répartition par tranches d'âge des candidats inscrits, présents, admissibles et admis au concours externe spécial

	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
21-30 ans	0 %	0 %	0 %	0 %
31-40 ans	37,5 %	48,14 %	20 %	100 %
41-50 ans	43,75 %	33,33 %	60 %	0 %
51 -60 ans	14,58 %	18,51 %	20 %	0 %
61 ans et +	4,17 %	0 %	0 %	0 %

La **moyenne d'âge** des candidats inscrits au **concours spécial** est de **43,7 ans**, celle des **admissibles** est de **45,4 ans, donc nettement plus élevée que l'an dernier : 37,3** (34,2 en 2023, 38 ans en 2022).

Comme pour le concours interne, la proportion des présents de plus de 50 ans à l'épreuve écrite est restée au niveau de 2024 et donc nettement plus élevée que les années précédentes. L'un d'entre eux a atteint l'oral. Aucune personne de 30 ans ou moins ne s'est inscrite.

1.4.3. La répartition par diplôme

Pour le concours externe, 61,35 % des inscrits détiennent un diplôme de niveau maîtrise, master, DEA/DESS ou de niveau 7 (64,1 % en 2024, 58,1 en 2023, 59 % en 2022). Le nombre de détenteurs d'une licence reste stable : 30,37 % des inscrits (31 en 2024, 31,1 % en 2023, 31 % en 2022). À noter, l'inscription d'un (e) sportif de haut niveau et de titulaires d'un BUT, mais ils ne se sont pas présentés aux épreuves écrites. 10 lauréats sont titulaires d'un master ou d'un diplôme de niveau équivalent, le ou la onzième a une licence.

Tableau 14 : répartition par diplôme des candidats inscrits, présents, admissibles et admis au concours externe

Titre	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
DEA, DESS	25	8	0	0
Diplôme classe niveau 6 (bac +3 et bac +4)	25	8	0	0
Diplôme classe niveau 7 (bac + 5 et plus)	18	7	1	1
Dispense sportif de haut niveau	1	0	0	0
Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	30	4	0	0
Doctorat	13	1	0	0
Licence	349	138	4	1
BUT	3	0	0	0
Maîtrise	89	29	4	0
Master	573	251	24	9
Qualification équivalente	23	4	0	0
Totaux	1 149	450	33	11

Pour le concours interne, le BUT fait aussi une première apparition, mais aucun des titulaires de ce diplôme n'a réussi l'épreuve écrite. Neuf admissibles détiennent un diplôme bac +4 ou 5.

Tableau 15 : répartition par diplôme des candidats inscrits, présents, admissibles et admis au concours interne

Titre	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Autre diplôme	44	33	2	1
DEA, DESS	9	8	2	0
Diplôme classe niveau 6	6	4	0	0
Diplôme classe niveau 7	2	0	0	0
BUT	10	9	0	0
Doctorat	4	1	0	0
Licence	89	50	3	1
Maîtrise	48	29	1	0
Master	103	59	6	2
Sans diplôme	5	2	0	0
Totaux	320	195	14	4

1.4.4. La répartition par profession

Pour le concours externe, la baisse du nombre d'inscrits touche toutes les catégories professionnelles, à l'exception des personnels BIATSS (hors personnel des bibliothèques). Les candidats non fonctionnaires ou sans-emploi représentent à nouveau plus de 60 % des inscrits et réitèrent la performance de l'an dernier en emportant presque les deux tiers des postes ouverts, mieux répartis cependant : les hors Fonction Publique/sans-emplois obtiennent 3 postes, les contractuels du MEN-MESR 4 (et 2 sont en liste complémentaire).

Les étudiants étaient mieux préparés cette année : 5 ont atteint l'admissibilité et 2 l'admission, un troisième figurant sur liste complémentaire. Les enseignants titulaires admissibles ne réussissent toujours pas à passer la barre de l'oral. Seuls 2 agents des bibliothèques (État) sur 27 présents aux écrits se sont qualifiés aux épreuves d'admissibilité.

Tableau 16 – répartition par profession des inscrits, présents, admissibles et admis du concours externe

Profession ⁷	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Agent Fonction Publique État Autres Ministères	43	14	0	0
Agent Fonction Publique Hospitalière	1	1	0	0
Agent Fonction Publique Territoriale	54	16	1	0
Bibliothécaire territorial	5	5	1	0
Assistant de conservation	8	1	0	0
Agent Non titulaire du MEN-MESR	141	76	12	4 (2)*
Enseignant Titulaire MEN	92	34	4	0
Etudiant	187	84	5	2 (1)
Hors Fonction Publique / Sans Emploi	556	183	8	3
Personnel BIATSS	16	8	0	0
Personnel des bibliothèques (État)	42	27	2	2
Militaire	4	1	0	0
Totaux	1149	450	33	11 (3)

*candidat sur liste complémentaire

Pour le concours interne, les 3 grades des bibliothécaires adjoints spécialisés ou les assistants de conservation demeurent la catégorie de loin la plus représentée :

- 59,68 % des inscrits (47,27 % en 2024, 55,2 % en 2023, 55,6 % en 2022) ;
- 75,38 % des présents (69,3 % en 2024, 73,7 % en 2023, 69,8 % en 2022) ;
- 85,71 % des admissibles (84,6 % en 2024, 76,5 % en 2023, 92,9 % en 2022) ;
- 75 % des admis (75 % en 2024, 80 % en 2023, 100 % des admis en 2022) et 83,33 % des candidats sur liste complémentaire.

⁷ MEN : Ministère de l'éducation nationale – MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

B.I.A.T.S.S : personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens des services sociaux et de santé qui exercent généralement dans un établissement sous tutelle de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Tableau 17 – Répartition par profession des inscrits, présents, admissibles et admis du concours interne

Profession	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Magistrat	1	1	0	0
Agent fonction publique d'État autres ministères	23	8	0	0
Agent fonction publique territoriale	11	5	1	1
Assistant de conservation	13	6	0	0
BIBAS classe exceptionnelle	72	55	7	2 (3*)
BIBAS classe normale	58	45	4	1 (1*)
BIBAS classe supérieure	48	41	1	0 (1*)
Contractuel MEN	6	1	0	0
Contractuel MESR	25	13	1	0 (1*)
Enseignant titulaire MEN	32	3	0	0
Magasinier des bibliothèques	24	13	0	0
Personnel B.I.A.T.S.S	7	4	0	0
Totaux	320	195	14	4 (6*)

*candidat sur liste complémentaire

Pour le concours externe spécial, la catégorie des candidats non fonctionnaires ou sans emploi est toujours la plus nombreuse parmi les inscrits et présents à l'épreuve écrite : 41,66 % des inscrits (48,8 % en 2024, 38 % en 2023, 40,7 % en 2022), 48,14 % des présents (42,1 % en 2024, 37,9 % en 2023, 38,6 % en 2022). Toutefois, un seul des candidats de cette catégorie a franchi le stade de l'épreuve écrite (un admissible en 2024, aucun en 2023, 40 % d'admissibles en 2022). Les quatre autres admissibles exercent en qualité d'agent contractuel du MESR ou de fonctionnaire territorial ou d'État.

Tableau 18 – Répartition par profession des inscrits, présents, admissibles et admis du concours spécial

Profession	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Agent fonction publique d'Etat autres ministères	1	1	0	0
Agent fonction publique territoriale	2	1	1	0
Agent contractuel du MEN	6	1	0	0
Agent contractuel du MESR	6	5	2	1 (1*)
B.I.A.T.S.S.	5	2	0	0
Enseignant titulaire MEN	5	3	1	0
Etudiant	1	1	0	0
Hors fonction publique publique/sans emploi	20	13	1	0
Personnels des bibliothèques	2	0	0	0
Totaux	48	27	5	1 (1*)

*candidat sur liste complémentaire

1.4.5. La répartition par académie

Les lauréats du **concours externe** sont issus, comme l'an passé, d'un nombre très réduit de centres d'examen (4), dont deux seulement figuraient au palmarès de 2024 : Lyon et Paris-Ile de France. Pour la première fois depuis de nombreuses années, un autre centre d'examen supplante celui de Paris-Ile de France en nombre d'admis. Les candidats inscrits dans les académies franciliennes ne représentent que 27 % des admis (73 % en 2024).

Pour le concours interne, les 4 admis proviennent de 3 académies, l'Ile de France en regroupe 2.

La lauréate du **concours spécial** provient de l'académie de Bordeaux et le candidat sur liste complémentaire n'a pas composé en Ile-de-France, mais en Normandie.

Tableau 19 – Répartition par académie d'origine des inscrits, présents, admissibles et admis des concours externe, interne et spécial

Académie	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
Académie d'Aix-Marseille	39	12	1	0
Académie de Besançon	21	8	1	0
Académie de Bordeaux	61	26	1	0
Académie de Clermont-Ferrand	14	8	0	0
Académie de Dijon	19	5	0	0
Académie de Grenoble	33	9	0	0
Académie de Lyon	79	32	9	4 (1)
Académie de Montpellier	36	13	0	0
Académie de Nancy-Metz	28	14	0	0
Académie de Poitiers	26	10	0	0
Académie de Rennes	56	20	3	2
Académie de Strasbourg	33	15	1	0
Académie de Toulouse	44	18	0	0
Académie de Nantes	48	18	2	0 (1)
Académie d'Orléans-Tours	25	9	0	0
Académie de Reims	26	13	0	0
Académie d'Amiens	79	30	1	0
Académie de Limoges	7	3	0	0
Académie de Nice	28	7	2	2
Académie de Corse	4	1	0	0
Académie de La Réunion	33	14	0	0
Académie de Martinique	7	2	0	0
Académie de Guadeloupe	5	2	0	0
Académie de Guyane	6	2	0	0
Académie de Nouvelle-Calédonie	1	0	0	0
Académie de Polynésie Française	2	0	0	0
Académie de Mayotte	4	1	0	0
Académie de Normandie	38	21	2	0
SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	347	137	10	3 (1)
	1149	450	33	11 (3)

Académie	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
Académie d'Aix-Marseille	19	13	0	0
Académie de Besançon	5	3	0	0
Académie de Bordeaux	5	0	0	0
Académie de Clermont-Ferrand	1	1	0	0
Académie de Dijon	6	4	0	0
Académie de Grenoble	6	2	0	0
Académie de Lyon	10	3	0	0
Académie de Montpellier	7	3	0	0
Académie de Nancy-Metz	9	8	0	0
Académie de Poitiers	2	2	0	0
Académie de Rennes	7	3	1	0 (1)
Académie de Strasbourg	13	8	0	0
Académie de Toulouse	9	7	2	1 (1)
Académie de Nantes	13	9	0	0
Académie d'Orléans-Tours	9	4	0	0
Académie de Reims	1	0	0	0
Académie d'Amiens	20	11	0	0
Académie de Limoges	1	1	0	0
Académie de Nice	1	1	0	0
Académie de La Réunion	12	6	1	1
Académie de Guadeloupe	4	2	0	0
Académie de Guyane	2	0	0	0
Académie de Nouvelle-Calédonie	1	0	0	0
Académie de Mayotte	1	0	0	0
Académie de Normandie	12	6	1	0
SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	144	98	9	2 (4)
TOTAL	320	195	14	4 (6)

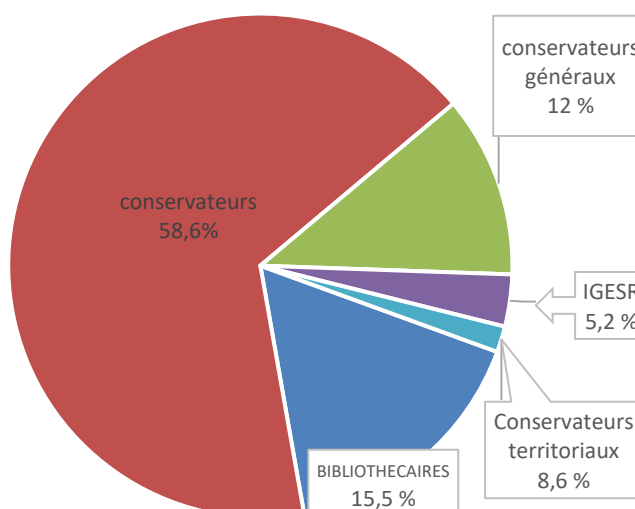
Académie	Nb. inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles	Nb. Admis
Académie d'Aix-Marseille	2	2	0	0
Académie de Bordeaux	3	3	1	1
Académie de Clermont-Ferrand	1	0	0	0
Académie de Lyon	3	2	1	0
Académie de Montpellier	4	1	0	0
Académie de Rennes	1	1	1	0
Académie de Strasbourg	3	2	0	0
Académie de Toulouse	1	0	0	0
Académie de Nantes	2	0	0	0
Académie d'Orléans-Tours	1	1	0	0
Académie d'Amiens	1	0	0	0
Académie de Limoges	2	1	0	0
Académie de Normandie	2	2	2	0 (1)
SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	22	12	0	0
TOTAL	48	27	5	1 (1)

1.5. Le jury

34 femmes et 24 hommes composaient le jury de cette session 2025, soit deux personnes de moins que précédemment.

Outre trois inspecteurs généraux dont la présidente et le vice-président du jury, ce dernier comprenait 7 conservateurs généraux, 34 conservateurs d'État, 5 conservateurs territoriaux et de la Ville de Paris, 9 bibliothécaires. 9 membres exercent dans un établissement relevant du ministère de la culture : BnF, BPI et bibliothèques de collectivités territoriales, 4 à la Ville de Paris.

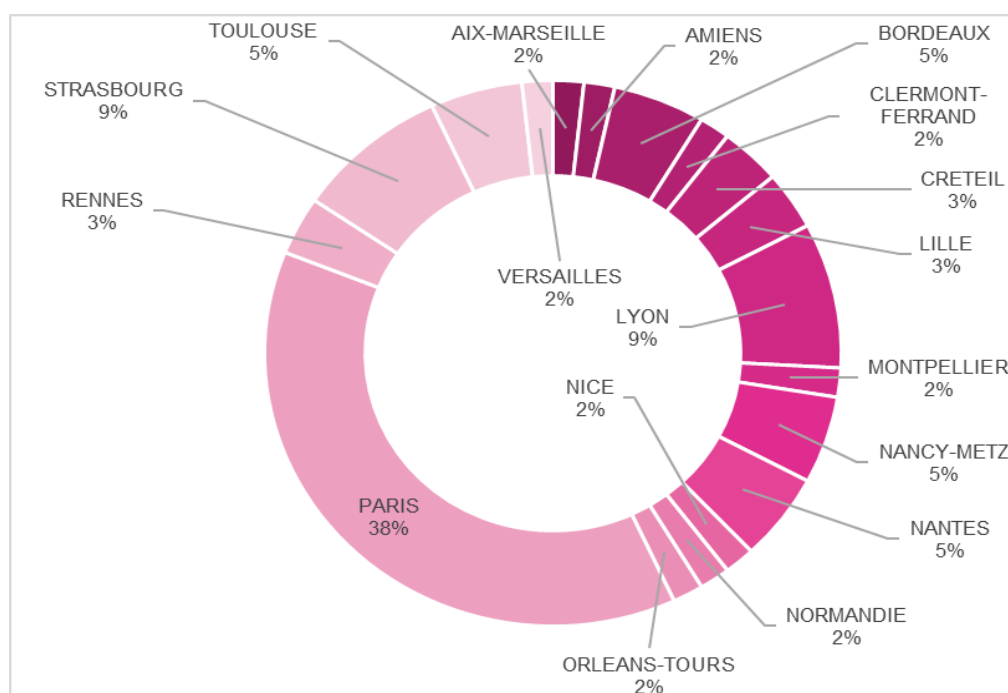
Figure 1 : Répartition des membres du jury par corps (2025)



Source : DGRH-MESR

25 membres relèvent des académies franciliennes ; 33 viennent de 15 autres académies.

Figure 2 : Répartition des membres du jury par académie (2025)



Parmi les 58 membres du jury, 12 ont siégé aux épreuves orales dans 4 commissions composées chacune de 3 personnes. La coordination des différentes épreuves écrites a été prise en charge par :

- **épreuve écrite de note de synthèse des concours externe et externe spécial** par **Perrine Cambier-Meerschman**, conservatrice en chef, cheffe du département des collections à la Bibliothèque de Science Po Paris ;
- **épreuve écrite de composition du concours externe** par Nicolas Di Méo, conservateur en chef, responsable du Pôle collections du SCD de l'Université de Strasbourg ;
- **épreuve écrite d'étude de cas du concours interne** par Dominique Wolf, conservatrice générale, directrice de la Direction de la documentation de l'Université de Lorraine.

La préparation des épreuves orales a été assurée par la présidente et le vice-président ainsi que par les trois membres du jury mentionnés ci-dessus.

2. Épreuves écrites d'admissibilité⁸

Comme les années précédentes, les correcteurs avaient pour consigne de sanctionner les défauts de présentation générale (mauvaise lisibilité de l'écriture, ratures et/ou blancs en trop grand nombre) ainsi que les fautes d'orthographe et de syntaxe. En cas de cumul des défauts au titre de la présentation, de l'orthographe et de la syntaxe, la baisse de la note ne pouvait atteindre plus de 7 points sur 20.

2.1. Concours externe

2.1.1. Note de synthèse

L'épreuve dure 4 heures. Elle est affectée d'un coefficient 3. Le document remis aux candidats précise que la note de synthèse doit faire 4 pages au maximum.

⁸ Voir les sujets en annexe.

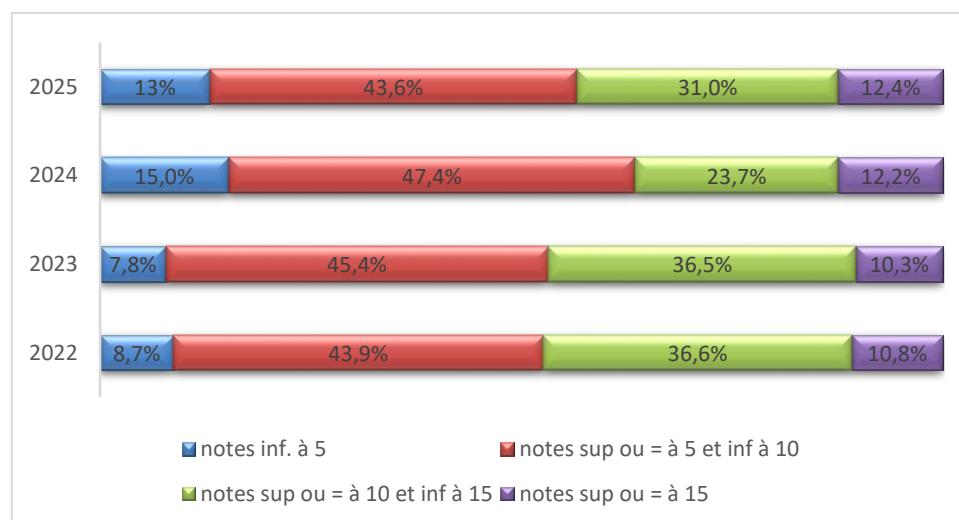
Sur 1 149 candidats inscrits, 447 se sont présentés à cette épreuve, soit 38,9 % des inscrits, proportion légèrement supérieure à celle de la session précédente (2024 : 33,4 %).

2 copies blanches ont été écartées.

La moyenne générale est de 9,35. Elle remonte à un niveau fréquemment atteint après la baisse sensible de 2024 (8,90). Les notes se répartissent entre 0 et 18.

58 copies ont reçu une note éliminatoire (moins de 5/20 à l'épreuve), nombre qui reste élevé par rapport aux sessions avant 2024. La proportion de copies avec une note égale ou supérieure à 10 retrouve un niveau semblable aux années antérieures à 2024, soit 193 copies (43,4 %) (36 % en 2024) et 55 d'entre elles sont même dans la tranche supérieure ou égale à 15, ce qui constitue un lot de bonnes copies d'un volume inégalé depuis au moins cinq ans (12,4 %).

Figure 3 : répartition des notes pour l'épreuve de note de synthèse du concours externe



Sujet du dossier : Ce que manger veut dire : enjeux de la gastronomie aujourd'hui

Le dossier était composé de 11 documents représentant un total de 28 pages. Voir en annexe la liste des documents.

Intention, présentation du dossier et des thèmes abordés

L'enjeu du dossier tel que composé est d'essayer de rendre compte, à travers la note de synthèse, de la complexité de la notion de « patrimoine » quand appliqué à la gastronomie, et de dépasser cette notion au regard de l'outil géopolitique que constitue la gastronomie aujourd'hui. En plus des questions identitaires et sociétales qui sont propres à la question de l'alimentation en général, viennent se greffer des questions géopolitiques, dont la gastronomie devient un outil parmi d'autres. Les bonnes copies sont celles où l'on retrouvera la mise en tension de ces grandes notions liées aux enjeux culturels et géopolitiques, en dépassant la singularité française, symbolisée par l'entrée du repas gastronomique français au patrimoine immatériel de l'UNESCO, en 2010, qui s'inscrit dans une logique culturelle et économique mondialisée. L'écueil majeur était de ne traiter que les aspects relevant du classement au patrimoine mondial de l'humanité, la notion de « patrimoine » étant en effet un attendu des candidats pour ce concours.

Volontairement le dossier a été composé de manière à insérer des documents différents, extraits de journaux, passage d'un roman, infographie, dossier de presse, mobilisant des compétences de

synthèse variées. En effet, une infographie ne saurait être exploitée de la même façon qu'un extrait de chapitre de monographie, ou qu'un extrait de roman.

L'exercice interroge la capacité des candidates et candidats à se saisir de documents variés et à en tirer les idées principales et secondaires, en les articulant entre elles, et en interrogeant la définition que donne le document 5 (Csergo) de la gastronomie, « *cette culture de la qualité et du plaisir de la table, inscrite dans les territoires des identités culturelles, et qui s'exprime autant dans les pratiques populaires qu'à travers les pratiques élitistes de la haute cuisine* ».

Analyse du dossier

Plans et problématiques possibles

Plusieurs plans sont possibles et tout à fait acceptables, du moment qu'un maximum d'aspects du dossier y sont correctement représentés :

- Une définition problématisée de ce que signifie la « gastronomie » aujourd'hui, loin des clichés et des représentations de ce qu'elle peut être aux yeux des français.
- Un détail soigné des jeux d'influences et des enjeux géopolitiques qui sont désormais inséparables de cette activité humaine (culturels, politiques, économiques, écologiques, géographiques).
- Une interrogation sur ce que peut représenter la notion de « patrimoine » appliquée à des biens alimentaires.

Dès lors, plusieurs problématiques peuvent être acceptées et vont permettre de forger des plans différents, le texte 5 étant le texte « pivot », concentrant un maximum d'idées essentielles pour la construction du plan.

Les deux plans qui suivent sont donc donnés à titre d'exemple. D'autres sont possibles :

- **Plan 1 :**

La problématique pourrait être la suivante : « Quelles réalités aujourd'hui pour la gastronomie, objet « patrimonial » dans une économie mondialisée » ? ou « La gastronomie est-elle aujourd'hui un objet culturel comme les autres ? »

1) Quelle valeur accorder à l'entrée du repas gastronomique au patrimoine immatériel de l'humanité ?

- a) Les cas français, ou l'idéalisation d'une définition de la gastronomie
 - Imaginaire français construit depuis plusieurs siècles, qui passe par la valorisation d'un territoire (Doc 5, Csergo), des figures nationales (Fouquet, Vatel Doc 3, Monjo Et Luce)
 - Image du français bon vivant (Doc 1, Lapaque).
 - Place de la nourriture dans la vie en France (Doc 4, Flaubert).
 - Objet muséal qui entre dans les collections nationales (Doc 7, Tayart de Borms) via des clichés du travail du chef Vaussion à l'Élysée.
- Une entrée au patrimoine immatériel de l'humanité qui glorifie une tradition française, construite sur plusieurs siècles.
- b)Mise à mal par une société clivée et une alimentation mondialisée

- La gastronomie fait l'objet de revendications identitaires fortes (Doc 2, Bourdin) et de représentations sociales tout aussi prégnantes. Une « muséification » de la gastronomie viendrait exclure tout métissage, qui est pourtant au cœur de la création alimentaire, tout autant qu'au cœur de la vie des sociétés (Doc 9, Chemin) et qui interroge la construction d'une seule manière d'envisager le « roman gastronomique national »
 - La gastronomie ne valorise plus les traditions culinaires populaires mais est promue par et pour des pans de la société ultra favorisés (Doc 1 Lapaque, mais aussi doc 5, Csergo), n'est plus proche de ses produits valorisant des territoires mais vend des étoilés standardisés et mondialisés.
 - La gastronomie telle qu'entrée au patrimoine immatériel de l'humanité est un « souvenir » quand une partie de la population ne mange pas à sa faim, par exemple les étudiants en France dont plus de la moitié se déclare en précarité alimentaire (Doc 8 O'Gomes), Le temps et la place laissés au repas et au partage ne sont plus les mêmes (Doc 1 Lapaque). La fracture sociale face à l'alimentation est réelle.
- c) ... prise dans les défis écologiques et de santé publique, ce qui masque une réelle crise alimentaire

(Doc 1, Lapaque, doc 8 O'Gomes et doc 10 Patriarca) avec plusieurs illustrations et exemples possibles :

- Qualité nutritionnelle faible,
 - Uniformisation du goût,
 - Ultra transformation de la nourriture (70% de l'offre en supermarché),
 - Mauvaises habitudes alimentaires synonymes de maladies (Trop de sucres, de gras)
 - Oubli et disparition du monde paysan au profit d'une agriculture ultra-industrialisée, avec les luttes idéologiques qui lui sont attachées, son tissu associatif de défense (Doc 10, Patriarca : « Manger est un acte agricole, produire est une acte gastronomique »)
- Une entrée au patrimoine immatériel qui est « enterrement de première » classe pour une culture que l'on peine à défendre pour ce qu'elle est devenue. Nombreux sont les signes qui indiquent que les enjeux de la gastronomie se sont inscrits dans une économie mondialisée, loin de la défense de la diversité culturelle et de la créativité.

2) Entre soft power et arme diplomatique, les réalités du « souvenir gastronomique », en France et ailleurs.

a) Les réalités économiques liées à la gastronomie

- Importance économique du secteur : 35,6 millions de chiffre d'affaires en France, 5ème secteur pourvoyeur d'emplois, 40 % du tourisme international, formation professionnelle importante, des sociétés françaises mondialisées (Roquette, Nactalis, Lesaffre) sont liées à l'industrie alimentaire.
- Des investissements étrangers qui valorisent l'étendard gastronome et souhaitent entrer au capital de grandes industries françaises.
- Normalisation des marchés (Doc 5, Csergo et doc 3, Monjo et Luce)
- La conquête de nouveaux marchés (Par exemple la Corée et l'Arabie Saoudite, doc 7, ministère de l'Économie). La stratégie mise en place est clairement celle d'un soft power, aux très forts enjeux économiques.

b) La transformation en une arme géopolitique

- Exemple de la crise russe en 2014 ou du boycott américain des produits français au moment de la crise irakienne en 2003 en réponse au positionnement français à l'ONU (Doc 3, Monjo et Luce)
- Un lexique gastro-diplomatique opérant : de la gastro politique à la gastro-diplomacy, en passant par le « *Food weapon* » ou la « *pop soda diplomacy* ». Ce dernier exemple, développé dans le doc 6 (Pitron) traduit assez bien le poids que peuvent prendre certains produits dans des affrontements diplomatiques (La gomme arabique au Soudan, comparée au pétrole et à ses enjeux).

• **Plan 2 :**

Cette seconde proposition, en trois parties, est plus simple à mettre en place et peut se révéler tout aussi efficace. Les mêmes éléments y sont présentés légèrement différemment.

La problématique serait alors la suivante : « En quoi la gastronomie est-elle aujourd'hui un objet de pouvoir ? ».

1) Enjeux culturels d'un objet patrimonialisé

- a) la gastronomie, un objet aux carrefours de plusieurs champs culturels (Identité nationale, territoire, histoire nationale, métissage)
- b) Patrimonialiser la gastronomie : faire rayonner ou figer ? (le document 7, permet d'articuler les deux notions et fait une bonne transition vers une seconde partie où sont exposés les enjeux économiques reliés aux activités de la sphère gastronomique)

2) Enjeux économiques : Loin du patrimoine, un secteur économique mondialisé majeur dans un monde en crise

- a) poids économique
- b) enjeux écologiques et sanitaires

3) Enjeux politiques : La gastronomie, entre soft-power et arme diplomatique

- a) Une arme du *Soft Power* : De nouveaux modèles attaquent une gastronomie traditionnelle à la française
- b) Une arme diplomatique qui a trouvé son vocabulaire

Remarques sur la méthodologie et sur la forme

- **4 pages** : C'est la contrainte forte de l'épreuve, et la compétence de synthèse qui est évaluée dans l'exercice. Cette contrainte se doit d'être strictement respectée. Il existe une tolérance liée à la prise en compte de l'écriture des candidats et candidates, à hauteur d'une demi-page.
- **Expression, syntaxe et orthographe** : Le précédent rapport de jury mentionnait un niveau très faible d'orthographe et de syntaxe. Cette année, les correcteurs ont eu moins souvent à sanctionner lourdement une copie pour son orthographe ou sa syntaxe défailante. Un candidat peut perdre jusqu'à 4 points pour le non-respect de ces éléments qui sont la base de toute épreuve écrite. Rappelons que la tolérance est assez faible sur ces aspects, les candidats postulent en effet à des emplois de futurs cadres des bibliothèques, qui ne peuvent s'adresser de manière incorrecte aux équipes, tutelles, enseignants chercheurs etc. Le conseil simple, de

réserver 10 minutes en fin d'épreuve à la relecture de la copie afin d'en supprimer les coquilles reste un remède efficace à l'élimination de scories qui peuvent finir par pénaliser lourdement les candidats quand chaque point compte ! Les ratures et les blancs trop nombreux sont sanctionnés ; l'écriture illisible, de même.

- **Complétude de l'exercice** : Les copies non complètes ne peuvent obtenir la moyenne. Le plus souvent, c'est la non-maitrise du temps de l'épreuve qui est à l'origine de copies inachevées.
- **Des variations de formes tolérées** : En fonction des préparations suivies, les candidats et candidates optent ou non pour un plan apparent. Si le jury s'accorde à maintenir l'importance de l'écriture de l'exercice, il ne sanctionne pas l'apparition d'un plan qui guide la lecture, sans pour autant l'encourager. Toutefois, si cette option est retenue, l'exercice ne peut ni ne doit se limiter à une ossature. Les idées proposées dans les titres doivent être retranscrites dans des phrases correctes, les transitions écrites, les idées développées et reformulées.
- **Mentionner les textes, faire des citations, reformuler les idées** : Dans une note de synthèse, aucun des documents ne doit être omis. Volontairement, certains textes proposent des idées redondantes, mais la capacité à croiser les informations, rassembler les idées présentes à différents endroits du dossier est une compétence qui est évaluée lors de la correction. Le plus simple est de faire référence à l'auteur/ aux auteurs ou de formuler l'idée en mentionnant le ou les numéros de texte entre parenthèse. La citation est possible, mais forcément courte, signalée comme telle entre guillemets. Il faut avoir en tête que la note de synthèse doit pouvoir être comprise par un lecteur qui n'aurait pas les documents sous les yeux, et serait pour autant à la lecture de la copie capable d'en saisir l'ensemble des enjeux tout autant que la variété des sources.
- **Focus sur l'introduction** : C'est le seul endroit du devoir où l'on tolère l'apport de connaissances personnelles, qui jouent le rôle de *captatio*, parfois très habiles. Tout élément du dossier peut y être présent, à titre illustratif, le plus souvent. C'est parfois l'occasion d'utiliser certains documents qui peuvent sembler plus difficiles à intégrer que d'autres, en fonction des plans retenus. C'est le cas par exemple de l'extrait de *Madame Bovary*, pour la scène du banquet (Document 4), souvent utilisé dans l'introduction. Passage très connu du roman, pour être à la fois une satire sociale (Les aspirations sociales d'Emma Bovary étant ridiculisées par un banquet de mariage paysan, avec sa pièce montée grotesque) et la preuve de l'ancrage de la nourriture dans une culture française (On se marie en festoyant , en « bien mangeant » et « en bien buvant »), ou comme la charge contre le style romantique symbolisé par la même pièce montée, un objet pluriel donc, à l'instar des enjeux liés à la gastronomie aujourd'hui. De la même façon, le lexique lié aux enjeux diplomatiques de la gastronomie (« pop soda Diplomacy » (Doc 6, Pitron) « Food weapon » ou le « Diplomatic Culinary Partnership » d'Hilary Clinton (Doc 3, Monjo, Luce)) peut permettre une entrée en matière tonique dans le sujet, pour montrer qu'on s'éloigne assez vite des chefs étoilés et des assiettes instagrammables. La référence à l'histoire nationale, via la figure de Vatel (Doc 6) permet aussi de problématiser le sujet : La relation Fouquet / Vatel construit une image d'excellence d'une gastronomie française, phénomène de cour, mais lie immédiatement ce fait culturel au pouvoir. Ce ne sont évidemment que des suggestions. L'important est que l'introduction se compose d'une problématique clairement énoncée, qui ne soit pas la reprise du titre du dossier, et l'annonce d'un plan. Les trois parties ne sont pas obligatoires, l'important étant l'équilibre de la copie et l'exploitation structurée des documents proposés. Il est possible à ce moment uniquement d'insérer d'autres références, sans limitation, si l'on montre que l'on maîtrise le registre mobilisé. Des candidats ont ainsi tissé un lien avec l'anthropologie (Lévi-Strauss) ou le cinéma (La *grande bouffe*, *Ratatouille* des studios Disney). Il demeure néanmoins

des introductions aux accents caricaturaux « *De tout temps, l'homme a dû se nourrir* », qui augure généralement de grandes faiblesses dans la copie, et qu'il faut essayer d'éviter.

- **Focus sur la conclusion du devoir** : On valorise nécessairement une copie qui se termine par une conclusion en bonne et due forme. Quelques phrases peuvent suffire, pour redonner les idées principales que l'on a souhaité mettre en avant, ou parfois pour utiliser un dernier élément du dossier permettant de conclure, sans pour autant relancer une nouvelle problématique. On l'aura compris, tout l'intérêt du dossier est de révéler des enjeux de pouvoir que l'on n'imagine pas nécessairement liés au plaisir de partager un plat ensemble. Cela peut être résumé simplement, ou s'accompagner d'une citation courte résumant l'idée que l'on souhaite mettre en valeur pour la conclusion. La fin du document 5 en donne un bon exemple : (...)

« Ce sont les nouveaux enjeux de la mondialisation qui sont ici soulevés. De plus en plus nombreux sont les pays qui défendent l'idée selon laquelle les politiques de la diversité culturelle constituent les nouvelles voies de la croissance, de l'exportation, de l'appui aux entreprises, du soutien aux filières alimentaires, agricoles et artisanales. À travers les politiques culturelles et les politiques d'économie de la culture qu'ils autorisent, seuls ces instruments de la gouvernance mondiale pourront opposer des freins aux risques d'uniformisation et de standardisation culturelles que font peser les nouvelles formes de mondialisation, notamment sur les cultures gastronomiques qu'il convient de reconnaître comme procédant de la diversité culturelle et de la créativité humaine ».

La citation est trop longue pour apparaître dans une copie mais la bascule que propose le texte est très intéressante pour conclure la copie. En reformulant, on peut utiliser cette dernière idée : La gastronomie, soft power d'une économie mondialisée, peut tout à fait être utilisée à contre-courant, et changer de camp, devenir l'arme d'un anticapitalisme affirmé, outil de défense de la créativité humaine. Le document 10 peut servir à la même « bascule » via la description des activités de l'association Slow Food, par exemple.

Compréhension et traitement du sujet par les candidats

Si les grands enjeux du dossier ont globalement été bien cernés (aspects sociaux, culturels, politiques, environnementaux) les candidats ont eu ponctuellement des difficultés à les articuler entre eux. De nombreuses copies se sont égarées dans une dissertation sur le patrimoine, ou ont donné trop ou pas du tout d'importance aux aspects économiques disséminés dans les différents textes. Cet écueil explique en partie le nombre assez notable de copies moyennes. Un temps d'analyse du sujet est essentiel afin de bien définir les termes, d'appréhender la nature des différents textes qui composent le dossier et surtout de dégager une problématique. Le choix par exemple, de donner trop de place aux enjeux de santé ou aux enjeux environnementaux est le signe d'un biais du candidat qui n'aurait pas pris le temps de l'analyse pourtant essentielle pour formuler une problématique correspondant aux textes du dossier. On déplore l'absence de définition de ce que l'on peut entendre par gastronomie, quand le dossier s'efforce dans montrer les enjeux élargis.

Comme mentionnés dans de nombreux rapports de jurys, les écueils les plus communément rencontrés sont :

- La non-maitrise de l'exercice mêlant synthèse des documents et dissertation,

- La non-maitrise du temps, souvent frustrant pour les correcteurs et les correctrices. Les copies sont alors souvent très prometteuses, les idées bien articulées, mais cela a demandé trop de temps au candidat qui n'a pu poursuivre l'exercice,
- Les lacunes argumentaires (ne pas avoir pris note d'idées importantes du dossier et ne pas les restituer),
- La juxtaposition des idées repérées dans le dossier, sans les mettre en perspective, cette pratique étant souvent combinée à un manque de recul ou de nuance dans l'exposé des idées,
- Le manque de reformulation des textes mis en exergue.

2.1.2. Composition

L'épreuve dure 4 heures. Elle est affectée d'un coefficient 2.

427 candidats se sont présentés. 2 copies blanches ont été écartées, si bien que 425 copies ont été corrigées.

Les notes se sont échelonnées de 1 à 19/20. La moyenne de 9,23 est légèrement supérieure à celle de 2024 (9,13). La médiane s'établit à 9. La note maximale a été attribuée à une seule copie, mais 6 autres copies ont obtenu 18/20.

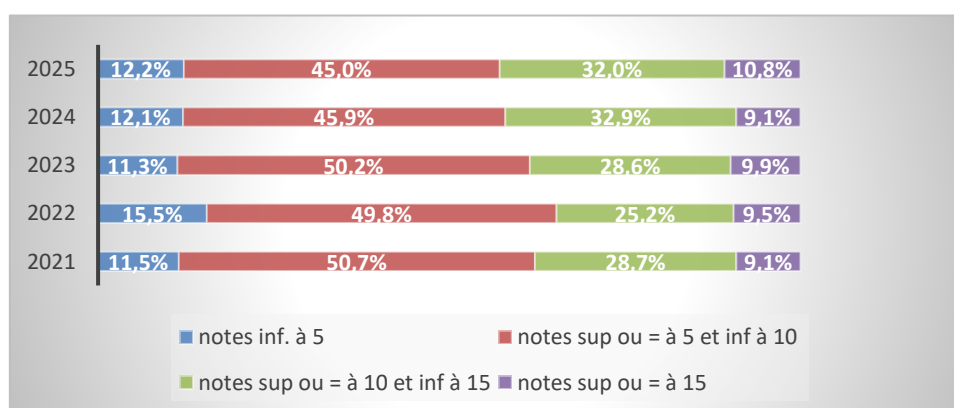
52 copies (soit 12,2 %) ont obtenu une note éliminatoire, autrement dit inférieure à 5.

191 copies (soit 45 %) ont obtenu entre 5 et 9.

136 copies (soit 32 %) ont obtenu entre 10 et 14.

Enfin, 46 copies (soit 10,8 % du total) ont obtenu entre 15 et 19.

Figure 4 : répartition des notes pour l'épreuve de composition du concours externe



Sujet de la composition :

« Développer l'esprit critique ».

Le sujet se présente sous la forme d'une phrase verbale qui se lit avant tout comme un impératif, voire une injonction. La formulation demeure toutefois relativement ouverte, si bien que la réflexion peut se développer dans différentes directions ; l'enjeu était de les synthétiser dans le cadre d'un développement suffisamment cohérent pour ne laisser aucun enjeu de côté tout en faisant clairement ressortir ceux qui apparaissaient comme les plus importants.

Comme toujours dans une dissertation ou une composition, il importe de définir les termes du sujet. Ici, « Critique » vient du grec « kritikos », « apte à juger ». L'expression « esprit critique » apparaît au

XVII^{ème} siècle (en 1667 selon le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey) dans le sens de « ce qui est apte à porter un jugement intellectuel ». « Développer l'esprit critique », c'est donc développer une aptitude à porter sur le monde un jugement cohérent, juste et pertinent, qui ne se laisse pas abuser par des faux-semblants.

La formule « développer l'esprit critique » conduit à s'interroger sur :

- Les raisons poussant à le faire : pourquoi faut-il développer l'esprit critique ?
- Les moyens permettant d'y parvenir : comment développer l'esprit critique ?
- La manière dont cet impératif a été mis en œuvre au fil du temps (autrement dit son histoire) dans les domaines de la pensée, de l'éducation, de la politique, etc.

Ces axes de réflexion, par ailleurs, suggèrent d'autres questions :

- S'il faut développer l'esprit critique, est-ce dans la logique d'un perfectionnement toujours croissant de l'intelligence humaine, qui constituerait une sorte de fin en soi, ou bien est-ce pour répondre à des dangers ou des menaces spécifiques ? Ces dangers et ces menaces sont-ils peu ou prou les mêmes à chaque époque, ou bien possèdent-ils une historicité marquée ?
- L'impératif de développer l'esprit critique ne présente-t-il pas, lui aussi, un certain nombre de limites ? La question n'est pas purement rhétorique : il est notamment possible de songer à toute une tradition esthétique et philosophique valorisant la passion ou l'intuition au détriment de la raison critique.

La formulation « développer l'esprit critique » sous-entend que ce dernier ne serait (presque) jamais établi sur des bases suffisamment solides. Or le paradoxe est que la critique et la contestation sont très présentes à notre époque, même si elles prennent parfois des formes qui ne satisfont pas aux exigences de la raison critique, tel le complotisme par exemple. L'esprit critique ne se confond donc pas avec la simple méfiance à l'égard des discours officiels, qui se trouve au cœur de la mouvance complotiste, mais désigne une propension à ne pas se laisser abuser par des vérités toutes faites ainsi qu'un mode de pensée fondé sur l'examen systématique des présupposés et de la cohérence logique des discours avec lesquels on se trouve en contact.

Dans cette perspective, le développement de l'esprit critique peut être :

- *Un processus de perfectionnement individuel* : chaque individu apprend à faire usage de sa raison critique selon des méthodes qu'il convient de préciser ;
- *Un enjeu social et collectif* : chaque groupe humain met en œuvre des moyens (dans les domaines de la culture, de l'éducation, de l'information, de la science et de la recherche) afin de favoriser un exercice de l'esprit critique aussi large que possible.

Attentes du jury

Les principales attentes du jury sont les suivantes :

- **Proposer une problématique, organiser un devoir structuré et argumenté** commençant par une introduction et se terminant par une conclusion. La composition doit être à la fois cohérente et pertinente au regard des enjeux du sujet. Les développements hors-sujet sont systématiquement sanctionnés.
- **Définir les termes du sujet** et chercher à comprendre les enjeux spécifiques qu'ils recouvrent. L'esprit critique est une attitude ou une disposition vis-à-vis du monde extérieur (ou de soi-même) qui repose sur l'usage d'une compétence commune à tous, la raison critique.
- **Identifier les présupposés ou les sous-entendus du sujet** : l'énoncé « développer l'esprit critique » laisse entendre que l'esprit critique, à l'échelle de l'individu comme de la société, serait

toujours plus ou moins menacé. L'identification claire et nuancée de cette menace constitue un élément important du devoir, quels que soient la problématique et le plan retenus.

- En termes de connaissances, on attend des candidats une culture générale à la fois solide et diversifiée. La notion d'esprit critique n'est pas récente, dans la mesure où l'expression remonte au XVII^{ème} siècle. Même si la composition doit se rattacher aux grands enjeux de l'actualité contemporaine, une profondeur et une mise en perspective historiques sont nécessaires. Les copies comportant cette dimension ont été valorisées.
- Enfin, on attend des candidats qu'ils soient capables de faire preuve de **jugements nuancés et étayés**. Leurs réflexions doivent s'appuyer sur des exemples précis et procéder d'un raisonnement rigoureux.

Les candidats doivent s'efforcer de mobiliser des exemples variés, tirés de tous les domaines de la culture. La question des bibliothèques ne peut pas être ignorée, dans la mesure où le concours ouvre la voie à une carrière dans cette branche professionnelle, mais, dans le cadre du devoir, il est important de ne pas s'y limiter.

Bilan synthétique des copies corrigées

Beaucoup de copies ont un niveau très faible (pas de problématisation du sujet, syntaxe et orthographe défaillantes, développements brefs et superficiels, absence d'exemples précis...). De nombreux candidats se présentent alors qu'ils ne sont clairement pas préparés. On ne saurait recommander suffisamment de bien lire les rapports des jurys des années précédentes, mais aussi de se tenir au courant de l'actualité, de développer sa culture générale de toutes les façons possibles, ainsi que de s'entraîner régulièrement en effectuant des devoirs dans des conditions aussi proches que possible de celles du concours.

Les copies moyennes (entre 8 et 11-12) ont été moins nombreuses que ce que l'on pouvait attendre – tout au moins par rapports à d'autres éditions ou d'autres concours. Les principaux défauts observés dans ces copies sont les suivants :

- Problématisation insuffisante.
- Peu ou pas de mise en perspective historique : avec un sujet comme celui-ci, qui s'appuyait sur une longue tradition philosophique et politique, c'était pourtant indispensable.
- Le monde des bibliothèques n'est pas toujours abordé et, quand il l'est, c'est le plus souvent sous l'angle de la lecture publique, alors qu'il s'agit d'un concours de la fonction publique d'État. Quelques copies, au contraire, se concentrent exclusivement sur les bibliothèques et le devoir se transforme alors en un panégyrique manquant de nuance.
- D'une manière générale, le simplisme de beaucoup de copies constitue un vrai problème. Sauf dans les meilleurs cas, la pensée manque de complexité et de nuance : s'il faut bel et bien se méfier des déclarations de certains responsables politiques populistes, ce n'est pas la seule circonstance dans laquelle il faut faire preuve d'esprit critique.
- Les exemples, quand il y en a, sont insuffisamment développés. On a l'impression que les citations et les références utilisées ne sont pas véritablement exploitées.

Il y a eu tout de même un certain nombre de copies de très bonne qualité, qui témoignent d'une réelle culture et d'une maîtrise des règles de la composition. Les meilleurs devoirs sont ceux qui ont compris que l'objectif de l'épreuve est de **décrypter l'actualité** et que les mises en perspective historiques, indispensables, servent avant tout à expliquer le présent. Enfin, si le jury préfère indéniablement la qualité à la quantité, il est important que l'argumentation soit tout de même suffisamment développée pour permettre d'évaluer la capacité de chaque candidat à construire un raisonnement complexe, cohérent et étayé.

2.2. Concours externe spécial : note de synthèse

L'épreuve de note de synthèse est la même que celle du concours externe.

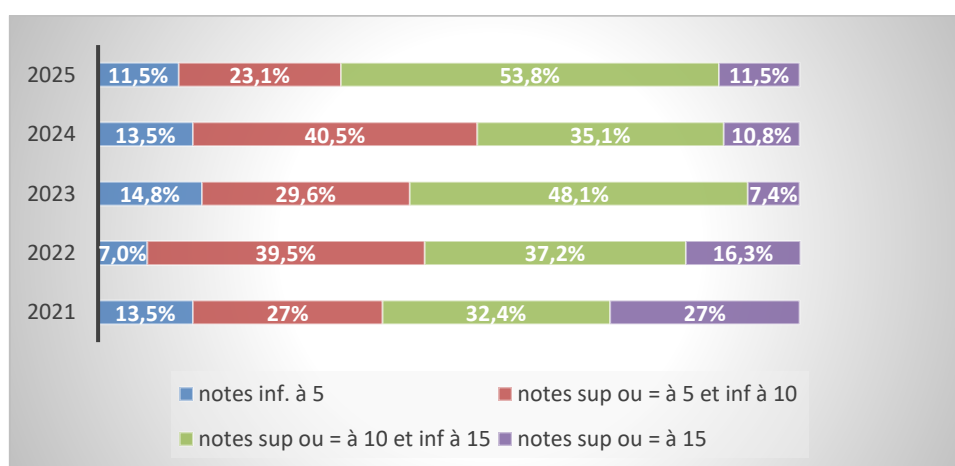
27 candidats ont participé à l'épreuve de note de synthèse, soit 56,25 % des inscrits. 1 copie blanche a été écartée.

La moyenne générale des 26 copies est de 10,48. Elle revient donc au-dessus de 10, ce qui ne s'était pas produit depuis 2022 (10,07).

La meilleure copie a reçu la note de 16,5/20. La note la plus basse est un 3/20.

3 copies sont notées à moins de 5/20 et sont donc éliminées. Plus de la moitié des copies ont reçu une note comprise entre 10 inclus et 14 inclus. Seules 3 copies obtiennent une note égale ou supérieure à 15.

Figure 5 : Répartition des notes d'écrit pour le concours externe spécial



Observations du jury

Les observations et les recommandations du jury concernant la note de synthèse du concours spécial recoupent celles du jury du concours externe. Toutefois, le faible nombre de copies rend difficile une généralisation des remarques. Cette session se caractérise à tout le moins par un recours lacunaire au corpus de textes fournis dans le dossier : plusieurs candidats n'ont pas mentionné tous les documents ou n'ont pas suffisamment tiré parti du texte de Julie Csergo qui contenait le plus d'idées.

2.3. Concours interne : étude de cas

Sujet : En qualité de référent Handicap au sein de la Mission Égalité Diversité Inclusion du Service commun de la documentation de votre université, votre direction vous demande de concevoir un plan d'action visant à améliorer l'accessibilité numérique des bibliothèques.

L'épreuve dure 4 heures. Elle est affectée d'un coefficient 4.

La moyenne générale est de 9,88, légèrement supérieure à celle de 2024 (9,42) et à celle de 2023 (9,69). La médiane est à 9,50, comme l'année précédente.

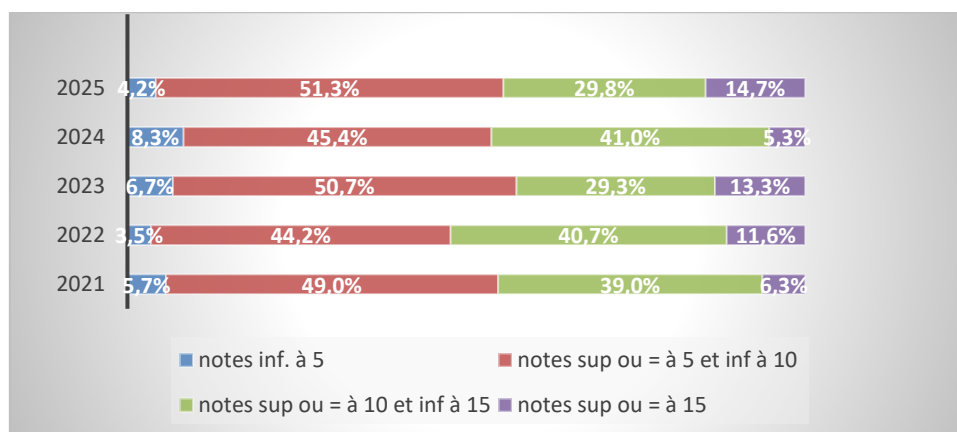
La note maximale attribuée est 18 (17,25 en 2024, 18,5 en 2023 comme en 2022), la plus basse est 1 (0,5 en 2024, 0,25 en 2023, 1 en 2022).

Sur les 191 copies corrigées, 85 ont reçu une note en dessous de la moyenne de l'épreuve et 106 au-dessus. 8 copies ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5, soit 4,2 %, pourcentage en baisse par rapport aux années précédentes : 8,37% en 2024, 6,6% en 2023 ; 98 copies (51,3 %) ont obtenu une

note comprise entre 5 et 9 inclus ; 57 copies ont été notées entre 10 et 14 inclus, soit 29,8 %. 28 copies (12 en 2024, 30 en 2023) se sont vu attribuer une note égale ou supérieure à 15, soit 14,7% (5,29% en 2024, 13,33% en 2023).

La barre d'admissibilité a été placée à 16.

Figure 6 : répartition des notes pour l'épreuve d'étude de cas du concours interne



Rappel de la nature de l'épreuve

L'arrêté du 11 juin 2010 fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne de recrutement des bibliothécaires décrit l'épreuve d'admissibilité du concours interne comme une « étude de cas portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de douze pages maximum présentant un cas à étudier ».

Cette épreuve invite le candidat à se mettre en situation en tant que bibliothécaire, c'est-à-dire comme catégorie A de la fonction publique. A ce titre, elle est le reflet de la compréhension par le candidat de la nature des structures documentaires, de l'intégration de celles-ci dans un environnement institutionnel plus large mais aussi de la conscience du candidat des missions de son établissement, de son rôle et de ses responsabilités au sein de celui-ci.

Le candidat doit pouvoir s'appuyer sur une connaissance théorique mais aussi sur les compétences acquises dans l'exercice de ses fonctions, puisque cette épreuve est destinée aux candidats internes.

L'étude de cas ne constitue ni une composition, ni une note de synthèse. Il s'agit d'organiser des informations en vue de produire une note opérationnelle. Comme cela a pu être rappelé dans les rapports précédents, il n'est pas attendu des candidats qu'ils résument, même adroitement les documents du dossier qui accompagnent le sujet. Ceux-ci ont pour unique objet de les aider à définir plus rapidement l'étendue et la signification du sujet et à construire leur réflexion dans un laps de temps contraint. Ces textes constituent un point de départ et ne peuvent être l'aboutissement de leurs propositions, qui doivent être correctement contextualisées.

Compréhension du sujet

Cette année, les candidats étaient invités à rédiger un **plan d'action** en vue de l'amélioration de l'accessibilité numérique d'une bibliothèque.

La rédaction d'un plan d'action s'apparente à une note méthodologique : le document produit doit permettre d'identifier les différentes étapes du projet, de la mise en œuvre à l'évaluation ainsi que les partenaires impliqués.

Le sujet incite à balayer la totalité des actions à mener et des acteurs à mobiliser pour formaliser le plan d'action. Les textes à disposition permettent de guider le candidat vers l'élaboration d'un document-cadre mais proposent également des pistes concrètes pour accompagner la mise en œuvre et l'amélioration des actions. Il est de plus attendu du candidat qu'il ait conscience des enjeux concrets liés à ce plan d'action pour prévoir le coût des opérations ainsi que la charge de travail pour les équipes tant internes que partenaires. Une partie des enjeux du plan sera ainsi de donner à la bibliothèque les outils pour planifier des actions réalistes et soutenables, et de penser l'adéquation des moyens aux objectifs.

L'énoncé du sujet contenait un certain nombre d'éléments dont il convenait de tenir compte et que le correcteur s'attendait à retrouver dans la copie :

La demande, émanant de la direction, portait sur la formalisation de propositions d'amélioration de l'accessibilité numérique de la bibliothèque.

- Il s'agissait donc de produire un document rédigé posant clairement les différentes phases (état des lieux, plan d'action, évaluation) et proposant des mesures concrètes (audit, adaptation des outils, formation, communication, etc.) en s'appuyant sur les textes mis à disposition du candidat.
- L'introduction a été utilisée par de nombreux candidats pour poser le cadre réglementaire, rappeler les enjeux en matière d'accessibilité, ce qui était bienvenu et efficace et permettait de proposer ensuite les éléments concrets du plan.
- Les textes proposés permettaient au candidat de produire un document envisageant toutes les actions et étapes destinées à améliorer l'accessibilité numérique de la bibliothèque, de la stratégie jusqu'à sa déclinaison très concrète.

Il était par ailleurs attendu des candidats qu'ils replacent le plan d'action dans le cadre plus général de la politique d'accessibilité et d'inclusion de l'établissement et déclinent à partir de la stratégie globale les orientations propres à la bibliothèque.

L'écueil le plus fréquemment rencontré dans les copies a trait à la compréhension du sujet : nombre de copies ont produit une note méthodologique sans déclinaison d'actions ou sont restées trop générales, se contentant d'énumérer des intentions sans les traduire en actions concrètes, ni préciser les étapes et les moyens à mobiliser.

Le second écueil rencontré par les correcteurs relève du mélange des genres : le candidat perd de vue l'objectif de l'épreuve et la copie évolue vers la note de synthèse, produisant un résumé des textes.

Quand il est présent dans les copies, l'aspect méthodologique a souvent été bien traité : la démarche projet est détaillée, la comitologie est judicieusement organisée (constitution d'une équipe, identification des acteurs internes et externes, planification, validation, communication et évaluation).

De plus, les objectifs opérationnels et les modalités concrètes de mise en œuvre sont fréquemment explicités dans les copies : outre l'aspect quantitatif des moyens à mobiliser en termes humains, financiers et logistiques, les différentes actions à envisager ont fait l'objet d'une attention plutôt soignée de la part des candidats.

Pour autant, l'accessibilité a trop souvent été envisagée dans le cadre technique, en s'appuyant essentiellement sur des propositions d'amélioration des outils. Ainsi, la déclinaison des actions dans toutes les dimensions de l'offre de services de la bibliothèque est relativement peu abordée.

Enfin, la paraphrase pure et simple des documents est un autre défaut trop fréquemment rencontré dans les copies.

Le dossier d'accompagnement comprenait neuf documents de nature différente qui fournissaient tous les éléments permettant aux candidats de répondre au sujet :

- le texte 1 était issu d'un rapport de l'IGÉSR relatif à la prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales. Le chapitre « Agir » proposait notamment des pistes en termes de rédaction d'un cahier des charges.
- le texte 2 présentait le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité. L'accessibilité numérique y était définie et les obligations légales rappelées.
- le texte 3, issu du site web du ministère de la Culture, abordait l'accès à la lecture pour les personnes en situation de handicap, sous l'angle de l'exception au droit d'auteur.
- le texte 4 était un extrait du Schéma directeur Handicap de l'Université Paris 8. Le document fournissait un exemple concret de mise en œuvre pour une bibliothèque, inscrit dans une stratégie globale d'établissement.
- le texte 5 provenait d'une publication de l'AMUE consacrée à l'accessibilité numérique. On y retrouve les éléments caractéristiques du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) déjà présents dans le texte 2. Des pistes de travail concrètes sont ouvertes en termes de mise en œuvre.
- le texte 6 était issu du site professionnel de la BPI. Il concerne uniquement les bibliothèques territoriales mais reprend des éléments de méthodologie intéressant tous types d'établissement : la réglementation, la déclinaison concrète des obligations des bibliothèques, des recommandations en termes de gestion de projet.
- le texte 7 était extrait d'un mémoire d'étude Enssib de 2018 traitant du handicap en bibliothèque universitaire. Le court extrait pose la question de l'exception au droit d'auteur en termes de moyens humains et de compétences en vue de la production de collections adaptées.
- le texte 8 a été prélevé sur le site web Bibliothèques inclusives. La partie Bibliothèque handi-accueillante, traitée par Marc Maisonneuve décrit de manière très précise les différents éléments concrets qui doivent être passés en revue en termes d'accessibilité numérique ; il s'agissait d'un texte pivot pour l'épreuve car tous les aspects pratiques y sont envisagés.
- enfin, le texte 9, publié dans un numéro d'Arabesques, retrace l'historique de la mise en œuvre de l'exception handicap au droit d'auteur et aborde également la question des moyens et compétences des bibliothécaires pour l'adaptation des œuvres.

Traitement du sujet :

Aucun plan particulier n'était attendu. Comme cela est régulièrement souligné dans les rapports des années précédentes, des plans simples se révèlent souvent les plus efficaces, pour exprimer les grands attendus de l'épreuve : enjeux/objectifs, typologie des actions, moyens, évaluation.

Le plan d'action devait être rédigé et suivre une progression logique des idées. Il était attendu que la copie soit organisée de manière à ce que se retrouvent les éléments suivants, dans un ordre qui pouvait varier :

1. Enjeux et contexte de l'accessibilité numérique
2. Objectifs
3. Typologie d'actions, priorisations
4. Compétences des acteurs associés
5. Modalités de mise en œuvre
6. Évaluation

La rédaction d'un plan d'action s'apparentant à une note méthodologique, le correcteur attendait un document décrivant les étapes et les tâches nécessaires pour répondre à la commande et partant, des éléments précis quant aux modalités d'organisation du projet :

- Constitution de l'équipe projet : référent handicap, webmestre, Mission Communication, représentant de la direction informatique, collègues en charge des ressources et plateformes numériques.
- Un comité de pilotage réunissant des représentants politiques de l'établissement n'était pas indispensable.
- Validation du plan d'action et communication : temps de validation avec les Missions Handicap et Communication de l'établissement, présentation dans les instances de l'établissement (conseil documentaire, conseil de la vie universitaire, ...).

Aucun calendrier n'était expressément exigé ; néanmoins, dans le cadre de l'organisation du projet, des éléments permettant de borner la réflexion dans le temps pouvaient être utilement intégrés.

Pour ce qui concerne les enjeux de l'accessibilité et les objectifs du document, étaient attendues :

- d'une part, la définition des objectifs : fondement réglementaire (obligations légales), attendus pour le SCD (amélioration de la politique d'inclusion, amélioration de l'accueil des publics et de l'accès aux ressources, accompagnement des étudiants porteurs de handicap(s) dans leurs études, ...) ;
- d'autre part, l'analyse de la situation : mesurer les forces, faiblesses, opportunités et risques de l'environnement en proposant un audit de l'existant ;
- enfin, il s'agissait de produire une liste des actions et leur priorisation :
 - liste des ressources et plateformes numériques, site web devant s'appuyer sur le référentiel RGAA
 - offre de service d'adaptation des œuvres : dossier à constituer pour obtention du label
 - acquisition de matériels à planifier : scanner, loupes, logiciels spécialisés, ...

Les modalités de mise en œuvre devaient décrire les ressources et moyens à mobiliser pour rendre le service dans la durée :

- affectation des rôles et responsabilités (identification des acteurs et partenaires) : description de l'équipe dédiée, de l'organisation au niveau du SCD ;
- identification des ressources nécessaires pour la phase d'exploitation :
 - ressources humaines : équipe dédiée à la numérisation des œuvres, formation des équipes, y compris à l'accueil,
 - ressources financières (nature des dépenses) : achat de matériel spécifique, frais de communication le cas échéant ; éventuellement : audit d'accessibilité voire refonte du site web,

- ressources matérielles : mise à disposition de scanner(s) pour la numérisation des œuvres à adapter et d'espaces permettant la consultation des ressources documentaires ou l'utilisation de services grâce à des outils dédiés,
- élaboration du planning et des horaires des nouveaux services,
- communication relative à la mise en place du ou des nouveaux services,
- évaluation qualitative et quantitative des dispositifs.

Les copies devaient permettre d'identifier les différents acteurs sollicités dans le cadre du projet mais également au-delà, dans le cadre du fonctionnement pérenne des services :

- au sein de la bibliothèque, tout collègue susceptible d'être impliqué dans l'une ou l'autre des étapes de la mise en œuvre d'un événement, outre la personne référent handicap, web master, personne en charge de la transcription des œuvres... ;
- au sein de l'Université, les services centraux et acteurs-clés, en premier lieu la Mission handicap, la direction des services informatiques, le service Communication, ... La propension à une gestion interne au SCD du sujet a cette année encore été relevée dans de nombreuses copies.
- la consultation des usagers de la bibliothèque était attendue sur ce sujet en particulier en termes de tests d'utilisation d'interface. Pour autant, les correcteurs n'attendent pas des candidats qu'ils placent à tout prix des éléments de sujets perçus comme « à la mode » tel le recours systématique aux méthodes de design de service, quelle que soit la thématique de l'épreuve.

Les meilleures copies ont explicité les objectifs opérationnels, proposé un panel d'actions à la fois varié et soutenable, en décrivant précisément les modalités d'instruction et de validation des projets, et pensé l'articulation avec la stratégie institutionnelle. Elles ont également su prendre en compte la diversité des acteurs à mobiliser (webmestre, responsables de collections, services centraux, usagers).

L'accompagnement des actions menées a souvent fait l'objet de longs développements, en particulier les parties communication et formation des personnels.

D'un point de vue formel, il semble utile de rappeler l'importance d'un plan clair, hiérarchisé et pertinent par rapport à la problématique dégagée. Il est attendu des candidats qu'ils le suivent effectivement tout au long de la copie et qu'ils hiérarchisent les différents points à l'intérieur de chacune des parties. Même lorsque les actions proposées sont pertinentes, elles manquent régulièrement de priorisation, de hiérarchisation ou d'articulation avec les ressources disponibles et les contraintes réelles.

De plus, trop de points sont encore perdus pour absence d'introduction et/ou de conclusion.

Il faut aussi souligner l'importance à accorder à la lecture des textes et à leur modalité de réemploi dans la copie : trop peu d'entre eux sont réellement utilisés pour construire l'argumentaire ou sont seulement paraphrasés.

Enfin, il semble qu'une meilleure gestion du temps de l'épreuve aurait permis d'éviter certains écueils en particulier la dérive observée vers la note de synthèse ou le report dans la conclusion de certains points attendus dans le corps de la copie : ainsi, le volet évaluation a été souvent traité plus rapidement, en fin de copie, voire limité à une phrase dans la conclusion.

De même, une mauvaise gestion du temps de l'épreuve a régulièrement abouti à une dégradation formelle progressive : de trop nombreuses copies ont été pénalisées pour une orthographe malmenée, une syntaxe fautive, une écriture illisible ou une présentation générale déficiente.

En conclusion : Les meilleures copies présentent une compréhension claire des enjeux et des objectifs de la commande, une argumentation structurée et logique, des propositions concrètes, une prise en compte des moyens humains, techniques et financiers ainsi qu'une expression de qualité.

A contrario, les plans peu hiérarchisés, déséquilibrés ou incomplets, les éléments de gestion de projet (groupes de travail, validation, calendrier, suivi) absents ou superficiels avec des réponses trop générales ou hors sujet ont fortement pénalisé les copies.

3. Épreuves orales d'admission

Quatre commissions de trois membres chacune ont été constituées : une pour chaque épreuve des concours externe et interne. La commission chargée de l'épreuve de motivation professionnelle du concours interne a également auditionné les candidats admissibles du concours externe spécial.

3.1. Concours externe

Tableau 20 : Épreuves d'admission du concours externe

Entretien de motivation professionnelle	Admissibles	Admis
Admissibles / présents	33 / 33	11
Note moyenne	11,91	15,82
Note la plus basse	4	13
Nombre de notes inférieures à 10	11	0
Note la meilleure	18	18

Entretien de culture générale	Admissibles	Admis
Note moyenne	9,28	13,91
Note la plus basse	4	8
Nombre de notes inférieures à 10	19	1
Note la meilleure	18	18

À l'issue des épreuves d'admission, 3 candidats ont été inscrits sur liste complémentaire. Leur moyenne pour le total général des épreuves était de 13,67, la moyenne générale des admis étant de 15,47.

3.1.1. Entretien de motivation professionnelle

L'épreuve dure 30 minutes et vise à évaluer les motivations professionnelles et les aptitudes des candidats à exercer les fonctions de cadre au sein d'un service documentaire. Elle doit permettre au

jury de vérifier que la représentation du métier de bibliothécaire que se font les candidats est pertinente et qu'ils auront la capacité à s'intégrer dans une équipe, à assumer des responsabilités de management et de pilotage, ou encore de suivi budgétaire, à gérer la relation avec les publics, les activités de formation, et qu'ils perçoivent les grands enjeux actuels des métiers de l'information.

Elle débute par un commentaire de texte traitant de sujets et de situations professionnels d'une durée maximale de 10 minutes puis se poursuit durant 20 minutes par un échange avec le jury portant sur le parcours du candidat, sa motivation et une courte mise en situation.

Il est à noter que sur les 33 candidats qui se sont présentés à l'épreuve, 20 travaillent déjà ou ont travaillé en bibliothèque. Cela n'est pas un critère de notation pour le jury, mais peut procurer aux candidats un avantage au moment d'expliquer leur motivation à vouloir travailler en bibliothèque. Une petite dizaine de candidats ont déclaré être en reconversion professionnelle, issus du public (collectivités, éducation) ou du privé. Le nombre d'étudiants sans expérience professionnelle préalable est aujourd'hui très faible.

Commentaire de document

Les candidats doivent en 10 minutes maximum présenter au jury leur commentaire d'un document tiré de la presse papier ou numérique, et portant sur un sujet relatif au monde du travail. Les thèmes proposés sont variés, couvrant le vaste champ de la vie des organisations, généralement en lien avec l'actualité récente. De par leur brièveté et le parti pris par leur auteur, les textes peuvent avoir une tendance à la simplification ou même à la provocation : l'un des critères de réussite de l'exercice étant justement la capacité du candidat à rapprocher le document proposé de sa propre expérience professionnelle ou de sa représentation étayée du sujet et à faire une analyse critique de sa pertinence et de sa représentativité.

La quasi-totalité des candidats a présenté un plan et a respecté le temps imparti. Mais une fois le plan exposé il était rarement suivi, et faute d'une problématique identifiée, le commentaire venait trop souvent paraphraser le texte, de manière linéaire. De nombreux candidats ont su relier leur propos à des citations d'ouvrages de sociologie ou de management, de manière pertinente. La nature de l'épreuve - ou bien est-ce le mode de préparation à l'épreuve ? – semble hélas stériliser l'expression personnelle, et à de très rares et notables exceptions près, le regard personnel et la critique du texte étaient absents. La construction d'un plan en deux ou trois points sans vouloir traiter une problématique extraite du texte rend assez artificiel l'exercice du commentaire. Inversement, les meilleurs candidats ont su trouver un angle leur permettant de construire un argumentaire, et, à l'occasion, de parler d'eux-mêmes et de leur motivation.

Entretien avec le jury

Pour réussir cette partie de l'épreuve, les candidats doivent montrer qu'ils ont une vision précise, exacte et à jour du métier de bibliothécaire tel qu'il s'exerce aujourd'hui et de la fonction publique avec ses particularités et ses modes d'organisation. Certains candidats n'avaient eu aucun contact avec des professionnels et ont présenté une vision dépassée du métier, sinon même erronée, croyant encore qu'il s'agit de beaucoup lire ... Les professionnels en reconversion n'avaient souvent qu'une idée vague des caractéristiques des organisations publiques, et des règles qui les structurent.

Les concepts clés de projet de service, de gestion de projet, d'encadrement hiérarchique versus fonctionnel, et d'animation d'équipe sont rarement maîtrisés, même par des candidats ayant une

longue expérience. Il est donc souhaitable que les candidats se préparent mieux à assumer les fonctions de chef de projet ou de cadre de proximité en identifiant le socle de connaissances et de compétences requises, autant par l'autoformation et la formation continue que par le contact avec des professionnels en poste. Les meilleurs candidats ont su présenter brièvement des expériences marquantes de leur parcours et des compétences mises en œuvre, ou adopter une posture adéquate lors des mises en situation.

Beaucoup de candidats apprécient la dimension technique et organisationnelle du métier de bibliothécaire, ou ressentent l'attrait du travail sur les collections. Cette année plusieurs candidats ont également insisté sur leur intérêt pour la fonction sociale et d'accompagnement des personnes en difficulté (illettrisme, migrants, ...) que remplissent les bibliothèques.

Le jury insiste sur le fait qu'il est nécessaire que les candidats s'informent avant l'épreuve sur la prise en compte croissante par les administrations, et notamment les bibliothèques, des attentes et besoins des publics pour construire un service public adapté et efficace (démarche Services Publics+, simplification administrative, dites-le nous une fois, droit à l'erreur, etc.).

Enfin, l'expression de la motivation des candidats serait plus riche et structurée si elle s'appuyait sur un travail préalable de projection sur diverses fonctions exercées par les bibliothécaires. Pour y parvenir, le jury invite les candidats à identifier quelques profils de poste jugés intéressants et à évaluer leur propre motivation, leurs compétences, leurs manques, les qualités et les défauts du poste, afin de percevoir la diversité des tâches et des missions d'un bibliothécaire d'aujourd'hui.

3.1.2. Entretien de culture générale

L'esprit de l'épreuve : deux temps distincts

L'épreuve dure 30 minutes, une fois le temps de préparation écoulé. Elle a pour but d'évaluer la culture générale du candidat ou de la candidate, sa curiosité intellectuelle, mais aussi sa capacité à argumenter, à échanger, son habileté à défendre ou exposer un avis, son aptitude à réagir à des difficultés ponctuelles de réponse, l'habileté à glisser d'un domaine de la connaissance à un autre.

Le texte support est majoritairement issu de la presse nationale généraliste (Le Monde, le Figaro, Sciences humaines, La Recherche, etc.)

Deux temps se succèdent : Le commentaire du texte réalisé par le candidat, exposé qui ne dépassera pas dix minutes, puis vingt minutes de discussion avec le jury, qui vont permettre de reprendre quelques éléments du texte et du commentaire, pour ensuite mettre en place des échanges sur des questions pouvant porter sur de nombreux domaines de la connaissance.

Le commentaire globalement respecte le délai imparti. Très peu de candidats ont tenu moins de neuf minutes, beaucoup ont parfaitement maîtrisé le temps. Cependant, la forme a beaucoup laissé à désirer. Trop souvent, les candidats et les candidates n'ont aucunement problématisé le texte, structuré leurs propos, et s'en sont tenu à une véritable paraphrase des textes qui leur étaient proposés. La note s'en trouve forcément diminuée.

L'échange avec le jury prend dès lors des formes très variables. Le ou la candidate qui a paraphrasé s'expose à des reprises des thématiques cherchant à approfondir les connaissances du candidat sur le sujet proposé, (période, thématiques connexes...), qui peuvent déstabiliser, de même que chaque idée avancée peut appeler des précisions, des élargissements. Le candidat ou la candidate doit donc

maitriser son commentaire pour garder un minimum la main sur la discussion qui va suivre. Néanmoins le jury cherche à équilibrer le temps des questions imparti à la reprise des idées du texte (10 minutes environ) et les échanges qui n'ont pas de rapport immédiat avec le texte (10 minutes).

Échanger avec le jury (comportement / équilibre de parole)

Le jury qui accueille les candidats et les candidates a parfaitement conscience de ce qui se joue à l'oral, et veille à les mettre dans de bonnes conditions, assisté des apparitrices. Il accueille chacun avec attention, laisse le temps de s'installer, se présente, avant que le commentaire de texte ne démarre. Il réserve la même qualité d'écoute à l'ensemble des candidats et candidates. Rappelons néanmoins qu'il ne peut tolérer certaines formes de familiarités (agressivité ou arrogance, recherche de connivence inappropriée, salutations maladroites ou renversement du jeu des questionnements) et que le jury reste maître du temps, qu'il gère avec la plus grande attention (certains candidats se munissent en effet de minuteurs mais c'est bien le président ou la présidente de la commission qui a le dernier mot sur le temps imparti). Il est très important de bien rappeler que quand l'épreuve de culture générale se passe bien, elle n'est en rien un ping-pong de questions-réponses. C'est au candidat de donner la mesure par l'apport de réponses structurées, et non par des réponses laconiques, qui elles, vont faire accélérer le rythme des questions. De même le jury invite ponctuellement le candidat, et sans aucune malice, à donner son avis sur tel ou tel sujet, à exprimer un goût personnel. L'idée n'est pas alors de chercher à plaire, mais bien de montrer sa capacité à défendre un point de vue. Le jury n'est pas là pour juger mais pour apprécier l'ouverture d'esprit et la curiosité du futur bibliothécaire.

Les manques repérés / les erreurs les plus souvent commises

Comme le déplorent beaucoup de précédents rapports de jury, de grandes lacunes sont constatées dans les domaines scientifiques (mathématiques, physique, biologie), mais aussi dans les domaines pourtant attendus dans un concours de la fonction publique tels que l'administration publique, les institutions françaises et européennes, la vie républicaine. Rares sont par ailleurs les candidats qui ont en tête quelques chiffres clés de la sociologie culturelle (fréquentations des musées, du cinéma, grandes données pratiques de lecture)

La culture sportive est aussi très largement méconnue, tout comme les grands mouvements de l'histoire de l'art. Très peu de candidats parviennent à citer une œuvre baroque, à situer correctement ce courant artistique dans le temps.

Contrairement à l'an dernier, peu de confusions ont été faites entre l'épreuve de culture générale et celle de motivation professionnelle.

Plus inquiétant cette année, le manque de connaissances liées à des thématiques qui relèvent du programme du lycée. Les grandes vagues d'immigration, la décolonisation, les deux guerres mondiales, la géographie mondiale, les grands mouvements littéraires et artistiques sont loin d'être maîtrisés. Des confusions troublantes sont par exemple faites à plusieurs reprises entre « romanesque », et « romantisme », Racine devient un auteur du 19^{ème} siècle. Les grandes écoles historiques sont méconnues, des débats de société pourtant majeurs (féminisme, genre, politiques publiques, mémoire, conflits) et l'actualité ne semblent pas susciter chez les candidats l'attention nécessaire. Le manque de recul quant à ses propres pratiques culturelles est également dommageable dans la cadre de ce concours. Il n'y a aucun problème à aimer tel type ou tel type de production plutôt qu'une autre, du moment que l'on est capable de la placer dans une histoire des idées et des arts.

Recommandations

L'épreuve de culture générale se prépare au très long cours. Une préparation réussie implique de s'entraîner sur des textes courts à prendre la parole et à structurer son propos, le plus tôt possible, bien avant la connaissance des résultats de l'écrit.

La lecture régulière de la presse est essentielle, la connaissance de la vie politique, sociale et culturelle tout autant.

Parcourir les programmes du lycée pour cerner et combler ses lacunes semble un premier moyen de s'assurer des pans de connaissances qu'il faudra travailler et consolider pour l'épreuve orale.

3.2. Concours externe spécial

Tableau 21 : Épreuve d'admission du concours externe spécial

Entretien avec le jury	Admissibles	Admis
Admissibles / Présents	5 / 4	1
Note moyenne	14	17
Note la plus basse	12	17
Nombre de notes inférieure à 10	0	0
Note la plus haute	17	17

À l'issue de cette épreuve d'admission, 1 candidat a été placé sur liste complémentaire. Sa moyenne générale sur l'ensemble des épreuves était de 14,79, la moyenne générale de la candidate admise étant de 16,14.

Objectifs et finalité de l'épreuve

L'épreuve d'admission orale vise à évaluer les motivations professionnelles et les aptitudes des candidats à exercer les fonctions de cadre au sein d'un service documentaire. Elle doit permettre au jury de mesurer, comme pour les candidats admissibles des concours externe et interne, la capacité du candidat à s'intégrer dans une équipe, à assumer des responsabilités de management et à comprendre les grands enjeux actuels du métier de bibliothécaire.

Constitution du dossier de candidature

Les candidats admissibles au concours externe spécial doivent téléverser dans l'application d'inscription Cyclades un dossier qui comprend obligatoirement les trois documents suivants :

- Un exposé synthétique des titres et travaux scientifiques permettant une compréhension rapide de la thématique de recherche.
- Un curriculum vitae dactylographié (deux pages maximum) détaillant le parcours universitaire et, le cas échéant, professionnel (emplois, fonctions, responsabilités, formations, stages).

- Une lettre de motivation explicitant le lien entre le parcours académique et les motivations pour intégrer la profession, en soulignant les acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche et la connaissance des enjeux du métier.

Les membres de la commission qui auditionneront les candidats titulaires d'un doctorat prennent connaissance de ces dossiers avant l'épreuve. S'ils ne sont pas notés, les candidats doivent y apporter le plus grand soin dans la mesure où la lecture de ces documents inspirera une partie des questions qui leur sera adressée par le jury. Il est certes important de rappeler que l'évaluation des candidatures dans le cadre de ce concours ne porte ni sur ce dossier, ni sur la qualité scientifique des travaux ayant conduit à la délivrance du titre de docteur ou de son équivalent. Pour autant, peuvent utilement être soulignées dans les différentes pièces constitutives du dossier les items suivants :

- les pratiques de veille documentaire et de diffusion de la culture scientifique,
- les expériences pédagogiques et les collaborations professionnelles (gestion d'équipe, conduite de projets, organisation d'événements, etc.),
- la capacité à s'adapter à une organisation de travail collective et à exercer des fonctions de cadre en bibliothèque.

L'explicitation d'un projet professionnel cohérent avec la finalité du concours et une culture professionnelle, en matière de management comme sur les grands enjeux de l'information scientifique et technique et des bibliothèques, sont attendus des candidats.

Déroulement de l'oral

L'entretien se déroule en deux temps :

1 - Présentation synthétique du parcours et des motivations (5 minutes maximum) : Aucun temps de préparation n'est prévu. Les candidats sont convoqués un quart d'heure avant le début de l'épreuve. Ils doivent avoir suffisamment préparé leur court exposé pour ne pas avoir besoin de recourir à des notes qui ne sont pas autorisées. La brièveté de cette première phase demande au candidat une excellente maîtrise de l'expression orale et doit inciter l'impétrant à choisir les éléments propres à convaincre le jury de son aptitude aux fonctions de bibliothécaire en structurant son propos. Les candidats auditionnés étaient plutôt bien préparés à cet exercice, reliant leurs parcours aux enjeux professionnels perçus.

2 - Échange avec le jury : la seconde phase de l'épreuve est amorcée par une ou deux questions qui reviennent sur l'exposé du candidat ou sur un passage de son dossier. L'entretien évolue ensuite vers des mises en situation professionnelle, des questions sur les enjeux des missions et des métiers des bibliothèques, sur le management d'équipe et sur la connaissance pratique des bibliothèques. Le jury tient compte du fait que les lauréats bénéficieront d'une formation de six mois à l'Enssib qui leur permettra de combler des lacunes. Il cherche avant tout à cerner la capacité du candidat à prendre du recul et à mobiliser des connaissances théoriques et des réflexes de bon sens.

Les candidats qui se sont distingués durant l'épreuve d'admission ont montré un intérêt certain pour l'environnement professionnel des bibliothèques, acquis par l'expérience ou par une préparation personnelle très solide : interrogés tant sur les enjeux que sur des questions de pratique professionnelle, ils ont su clairement exposer leurs motivations et les compétences mobilisables pour des fonctions de cadre au sein d'un service de documentation.

La dimension du travail collectif et du rôle d'encadrant doit impérativement être approfondie. Pour des chercheurs et des enseignants, elle constitue souvent la plus grande nouveauté. En effet, si tous les candidats ont su valoriser leur pratique de recherche dans le cadre des problématiques de recherche d'information, de formation des publics et d'accompagnement des politiques de science ouverte, le volet managérial du métier a très largement été omis.

Il est aussi indispensable d'inclure dans cette préparation au concours une veille au long cours sur la presse et les réseaux professionnels et une connaissance actualisée de l'organisation administrative et des enjeux du monde académique.

3.3. Concours interne

Tableau 22 : Épreuve d'admission du concours spécial

Entretien de motivation professionnelle	Admissibles	Admis
Admissibles / Présents	14 / 14	4
Note moyenne	13,33	16,63
Note la plus basse	8	14
Nombre de notes inférieures à 10	1	0
Note la meilleure	18	18

Entretien de culture générale		
Note moyenne	12,59	16,88
Note la plus basse	6	13
Nombre de notes inférieures à 10	4	0
Note la meilleure	18,5	18,5

À l'issue des épreuves d'admission, 6 candidats ont été inscrits sur liste complémentaire. Leur moyenne générale sur l'ensemble des épreuves du concours était de 14,03, la moyenne générale des admis étant cette année de 16,74.

3.3.1. Entretien de motivation professionnelle

Objectifs et finalité de l'épreuve

Les objectifs de l'épreuve ne diffèrent pas de ceux du concours externe et visent à évaluer les motivations professionnelles et les aptitudes des candidats à exercer les fonctions de cadre au sein d'un service documentaire. Elle doit permettre au jury de mesurer la capacité du candidat à s'intégrer dans une équipe, à assumer des responsabilités de management et à comprendre les grands enjeux actuels du métier de bibliothécaire.

Constitution du dossier de candidature

Les candidats admissibles au concours interne doivent téléverser dans l'application d'inscription Cyclades un dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dossier n'est pas noté mais sert au jury pour la préparation de l'entretien avec le candidat. Il doit respecter le modèle fourni par l'administration et se conformer aux consignes précisées dans le Guide d'aide au remplissage du dossier RAEP disponible sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce document doit permettre d'apprécier le positionnement administratif, hiérarchique et fonctionnel du candidat ainsi que ses parcours et projet professionnels.

Déroulement de l'épreuve orale :

L'entretien se déroule en deux temps :

Commentaire du texte (10 minutes maximum) : les textes portent sur un sujet emprunté le plus souvent à l'actualité du monde du travail. Ils sont sélectionnés dans des journaux tels que « Le Monde », « Le Figaro », « L'Humanité », « Libération », « Alternatives économiques », dans des médias tels que « The Conversation », « Acteurs publics », « l'AEF » ou encore dans des revues telles qu'« Arabesques ». Cette année, les thèmes suivants étaient abordés : le bien-être au travail, l'absentéisme dans la fonction publique, la transition écologique dans l'enseignement supérieur et la recherche, management et intelligence artificielle, le licenciement des fonctionnaires, ...

Le jury a noté cette année encore la difficulté des candidats à dégager une réelle problématique pour s'en tenir à une paraphrase plus ou moins habile du texte. Pourtant, les candidats auditionnés semblent bien préparés à l'épreuve : en effet, le jury tient à souligner l'excellente gestion du temps de la très grande majorité d'entre eux ; aucun n'a débordé le temps imparti ni ne s'est arrêté à mi-chemin. Les présentations sont le plus souvent structurées, proposant introduction, plan et conclusion.

Échanges avec le jury (20 minutes) : la seconde phase de l'épreuve est amorcée par une ou deux questions qui reviennent sur l'exposé du candidat ou sur un passage de son dossier. L'échange se poursuit par des questions sur tout sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques ainsi qu'aux enjeux traversant la profession. Il peut être demandé au candidat de définir un terme du métier tel que le GIS CollEx-Persée, la transition bibliographique, de décrire les outils à la disposition du manager pour animer une équipe, ... Le jury invite également le candidat à se projeter dans l'avenir et à définir les fonctions qu'il souhaiterait occuper s'il réussissait ce concours, ce qui l'amène à formuler les motivations qui le poussent à passer ces épreuves et à exercer ce métier. Le jury attend une capacité à exprimer clairement pourquoi le candidat fait le choix d'embrasser une carrière de cadre dans les bibliothèques, surtout pour un candidat interne censé en connaître les enjeux. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, mais il est attendu des réponses argumentées et construites.

Certains candidats ne parviennent pas à s'extraire de leur contexte actuel et à prendre le recul nécessaire pour répondre à ce type de question.

Enfin, une ou deux mises en situation professionnelle, reprenant des cas pratiques pouvant se produire dans le cadre des missions confiées à un bibliothécaire, permettent de tester le bon sens du candidat, la perception qu'il a du collectif de travail dans lequel il s'inscrit. Le candidat doit avant tout prouver son aptitude à se positionner dans son environnement, à assumer des fonctions d'encadrement d'équipe comme de conduite de projet. Il s'agit en effet pour le jury d'évaluer par la teneur de ses réponses, à la fois sa connaissance de l'environnement professionnel mais aussi son sens des

responsabilités incombant à un agent de catégorie A. Des affirmations péremptoires, des opinions tranchées énoncées de façon suffisante créent un doute sérieux du côté du jury sur la capacité du candidat à l'écoute et la remise en cause de ses certitudes qui est indispensable pour piloter des équipes. Le sens des responsabilités et l'autorité dont est investi un supérieur hiérarchique ne s'expriment pas de cette façon.

3.3.2. Entretien de culture générale

Les conditions de l'épreuve de culture générale du concours interne sont identiques à celles du concours externe. La durée de l'épreuve est de 30 minutes. Elle consiste en un commentaire de texte d'une durée de dix minutes maximum, puis une reprise et un approfondissement des idées du texte ou du commentaire et une discussion plus large pendant 20 minutes.

Les textes choisis cette année provenaient de la presse généraliste : Le Monde, Sciences Humaines, Courrier international, Usbek et Rica... Ils couvrent des champs disciplinaires très larges : sociologie, géopolitique, écologie et droit, histoire, sciences humaines... et traitent des sujets tels que les relations franco-allemandes, l'évolution des stéréotypes de genre, les cauchemars comme sources pour l'histoire.

Certains sujets d'actualité étaient bien connus et manifestement attendus. Les candidats ont su répondre aux questions relatives au féminisme et aux théories du genre. En revanche, des noms d'hommes politiques allemands de la période post deuxième guerre mondiale, ont laissé la plupart des candidats désarmés et aucun de ceux qui ont été interrogés sur ce sujet n'a pu retrouver le nom du chancelier élu quelques jours avant l'oral du concours. Il existe, en outre, toujours une certaine confusion dans l'esprit des candidats entre les différentes institutions de l'Union européenne. La culture scientifique reste assurément le point faible des candidats, à une exception près : une personne à qui il était demandé de dire ce qu'elle savait de Michel Foucault qui a avoué ne pas le connaître mais a proposé en lieu et place une description très précise du principe du Pendule de Foucault visible au CNAM ! Le jury a été assez consterné d'entendre une écrasante majorité des candidats sondés sur cette question considérer qu'Internet était une des grandes découvertes scientifiques du 20^e siècle ! Une seule personne a évoqué la théorie de la relativité et Einstein.

Les commentaires de texte épuisent rarement les dix minutes imparties et le jury de cette année reprend entièrement à son compte les remarques formulées dans le rapport de l'an passé sur les écueils de la paraphrase ou de l'absence de plan clairement énoncé. Une tentative d'échapper à la paraphrase a abouti à un cours d'histoire d'un niveau très médiocre qui ne pouvait se substituer au commentaire de texte.

Les meilleurs candidats ont su replacer le texte dans son contexte social, culturel ou historique, dégager une problématique claire et sans prétention, construire un plan leur permettant de montrer leur bonne compréhension du texte et de ses enjeux, en laissant une part à l'apport d'éléments de culture personnelle. Ils ont clos leur propos par une conclusion répondant à la problématique initiale et élargissant le sujet.

À cet égard, le candidat doit garder à l'esprit que le jury essaie d'amener le candidat à rebondir sur son commentaire, à préciser certains points, pour ouvrir l'échange en lui donnant l'occasion d'approfondir des aspects intéressants ou évoqués très vite, de préciser sa pensée, de définir des termes et des concepts mentionnés dans son commentaire. Il s'agit d'enrichir le commentaire et de percevoir les qualités du candidat en matière d'argumentation et d'apport de connaissances.

Les candidats se contentent, la plupart du temps, de réponses très courtes, ce qui amène forcément le jury à poser d'autres questions. Certains répondent trop vite qu'ils ne savent pas, sans même essayer de tirer un parallèle avec un sujet mieux maîtrisé ou émettre une hypothèse en expliquant leur cheminement, ce qui illustrerait heureusement leur capacité à raisonner et à se projeter dans une situation où ils n'auraient pas spontanément la réponse à une question posée. Toutefois aucun

candidat dans cette situation ne s'est démobilité et tous ont saisi les perches tendues par le jury et repris pied.

Enfin, les candidats avaient manifestement anticipé des interrogations sur leurs lectures et leurs visites culturelles. Les argumentaires n'étaient pas toujours suffisamment développés et étayés, ils témoignaient cependant d'une grande diversité dans les choix.

Conclusion

Le jury ne peut que regretter une nouvelle diminution des inscrits et des présents aux trois concours après une session 2024 qui restera atypique.

En revanche, la proportion inédite d'inscrits de plus de 51 ans s'est maintenue pour le concours interne (30 %) et s'est étendue au concours spécial.

Les candidats du concours interne s'étaient manifestement bien préparés cette année à passer les épreuves orales. Ils avaient mieux anticipé leur admissibilité. Ce travail se traduit par une moyenne des admissibles sensiblement plus élevée qu'en 2024 aux deux épreuves orales (13,33 pour l'entretien de motivation et 12,59 pour la culture générale), ce qui a permis l'établissement d'une liste complémentaire conséquente.

Les candidats au concours externe sont aujourd'hui majoritairement des personnes ayant un parcours professionnel préalable et qui abordent le métier de bibliothécaire avec une représentation assez exacte de ses réalités, mais qui s'affinera encore par des échanges préalables avec des professionnels en poste.

Remerciements

La présidente et le vice-président du jury remercient sincèrement les membres du jury pour leur implication forte, leurs avis et analyses très utiles à la rédaction de ce rapport, et plus largement pour leur contribution au bon déroulement des différentes étapes de cette session.

Les membres du directoire du concours ont fourni un travail très apprécié, tant pour la préparation et la correction des sujets que pour la rédaction de ce rapport. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Enfin, les personnels du Département D2-5 à la Direction générale des ressources humaines des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur et de la recherche qui se sont montrés d'une grande disponibilité et efficacité dans la mise en œuvre de la session. Le jury leur témoigne toute sa reconnaissance pour cette assistance précieuse.

Carole LETROUIT

David AYMOUNIN

avec le concours de Perrine CAMBIER-MEERSCHMAN, Nicolas DI MÉO et Dominique WOLF.

Annexes

Annexe 1 : Liste des membres du jury du concours externe de bibliothécaires (identique pour concours interne et concours spécial) – session 2025

Annexe 2 : Sujets des épreuves écrites

Annexe 3 : Sujets des épreuves orales

Annexe 1 : Liste des membres du jury du concours externe de bibliothécaires (identique pour concours interne et concours spécial) – session 2025



Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre auprès de la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 11 juin 2010 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement de bibliothécaires ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de bibliothécaires ;

Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe pour le recrutement de bibliothécaires est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Carole LETROUIT Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche	Académie de PARIS
---	-------------------

Vice-président

M. David AYMONIN Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche	Académie de PARIS
--	-------------------

Membres du jury

Mme Theodora BALMON Conservatrice générale des bibliothèques	Académie de LYON
M. Damien BELVEZE Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de RENNES
Mme Agnès BOISHULT Conservatrice territoriale des bibliothèques	Académie de PARIS
M. Daniel BOURRION Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de NANTES
M. Vincent BRUAND Conservateur territorial des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Caroline BRULEY Conservatrice générale des bibliothèques	Académie de NICE
Mme Reine BURKI Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de LYON
Mme Christelle CAILLET Bibliothécaire hors classe	Académie de LYON
Mme Perrine CAMBIER-MEERSCHMAN Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Claire CANTO Conservatrice des bibliothèques	Académie de NANCY-METZ
Mme Lauriane CHANAL Bibliothécaire	Académie de NANTES
Mme Amélie CHURCH Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de PARIS

Mme Agathe CORDELLIER Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Laurence CROHEM Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de LILLE
Mme Isabelle DE COURS DE SAINT GERVASY Conservatrice générale des bibliothèques	Académie de PARIS
M. Frédéric DESGRANGES Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de NANTES
M. Nicolas DI MEO Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de STRASBOURG
M. Stéphane DUFURNET Conservateur des bibliothèques	Académie de PARIS
M. Frédéric DUTON Conservateur en chef des bibliothèques	Académie d' ORLEANS-TOURS
Mme Emmanuelle FLOCH Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de BORDEAUX
M. Trevor GARCIA Conservateur des bibliothèques	Académie de CRETEIL
Mme Héloïse GAZEAU Bibliothécaire	Académie de STRASBOURG
Mme Cécile GOBBO Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Stéphanie GROUDIEV Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche	Académie de PARIS
M. Geoffrey HARAUX Conservateur des bibliothèques	Académie de LILLE
Mme Sophie IENTILE Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Bénédicte JARRY Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de RENNES
M. Antoine JOLLY Bibliothécaire	Académie de PARIS
Mme Salomé KINTZ Conservatrice des bibliothèques	Académie de VERSAILLES
Mme Diolène LACHIVER Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de BORDEAUX
Mme Natalia LECLERC Conservatrice des bibliothèques	Académie de LYON
Mme Lénaitk LE DUGOU Conservatrice générale des bibliothèques	Académie de STRASBOURG
Mme Emilie LEROMAIN Conservatrice des bibliothèques	Académie de NANCY-METZ
Mme Sandra MAILLARD Bibliothécaire	Académie de MONTPELLIER
Mme Eugénie MARTIN Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS
M. Laurent MARTY Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de TOULOUSE
Mme Régine MATEOSSIAN Bibliothécaire hors classe	Académie de LYON
M. Quentin MERCUROL Conservateur des bibliothèques	Académie de CRETEIL
M. Anthony MOALIC Conservateur des bibliothèques	Académie de NORMANDIE
M. Wilfried MULLER Conservateur des bibliothèques	Académie de PARIS

M. Pierre NAEGELEN Bibliothécaire hors classe	Académie de TOULOUSE
Mme Emmanuele PAYEN Conservatrice générale des bibliothèques	Académie de PARIS
M. Charles-Henri PERETTI Conservateur des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Mathilde PEYROU Conservatrice territoriale des bibliothèques	Académie de BORDEAUX
M. Jérôme POUCHOL Conservateur territorial des bibliothèques	Académie d' AIX-MARSEILLE
Mme Fabienne QUEYROUX Conservatrice générale des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Céline RAUX Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS
M. Vincent RICHARD Conservateur des bibliothèques	Académie de PARIS
M. Nicolas ROUDET Bibliothécaire hors classe	Académie de STRASBOURG
M. Hugues SAMYN Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de TOULOUSE
M. Jérôme SCHWEITZER Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de STRASBOURG
M. Rafaël SZWARCENSZTEIN-MOFFROID Conservateur en chef des bibliothèques	Académie d' AMIENS
M. François-Xavier THUAUD Bibliothécaire	Académie de CLERMONT-FERRAND
Mme Hélène VALOTTEAU Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Anne WEBER Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Dominique WOLF Conservatrice générale des bibliothèques	Académie de NANCY-METZ

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 07 janvier 2025

La sous-directrice de l'attractivité des métiers et du recrutement

Nadine COLLINEAU

Annexe 2 : sujets des épreuves écrites

Concours externe et concours spécial – note de synthèse

Rédiger une note de synthèse de 4 pages maximum à partir du dossier joint comportant des documents en langue française.

Dossier : Ce que manger veut dire : les enjeux de la gastronomie

Composition du dossier :

Texte 1 : Sébastien Lapaque, « Homo festivus passe à table », Le Monde Diplomatique, 1er janvier 2011. (2 pages)

Texte 2 : Léo Bourdin, « Aux Etats-Unis, une soupe au goût d'appropriation culturelle », Le Monde, 13 décembre 2020. (1 page)

Texte 3 : Louise Monjo et Olivia Luce, « La gastronomie et l'alimentation, la guerre des papilles », 22 avril 2022, <https://www.portail-ie.fr/univers/influence-lobbying-et-guerre-de-linformation/2022/la-gastronomie-et-lalimentation-la-guerre-des-papilles/> (4 pages)

Texte 4 : Gustave Flaubert, *Madame Bovary*, première partie, chapitre IV, 1857. (1 page)

Texte 5 : Julia Csergo, « Patrimoine culturel immatériel et mondialisation. Le « repas gastronomique des Français » est-il soluble dans l'économie de la diversité culturelle ? ». *Faire l'histoire culturelle de la mondialisation*, sous la direction de François Chaubet, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2018. P 217-244 (extraits). (6 pages)

Texte 6 : Guillaume Pitron, « La diplomatie américaine est soluble dans le soda », *Manière de voir*, 7 juillet 2015. (3 pages)

Texte 7 : Ministère de l'économie, de l'industrie et des finances, « Dossier de presse : Stratégie nationale : faire rayonner la haute gastronomie française », 12 avril 2024, en ligne. (3 pages)

Texte 8 : Isabelle do O'Gomes et Mehdi Benyezzar, « Les limites de notre alimentation industrialisée », *La Recherche* n°579, octobre - décembre 2024. (1 page)

Texte 9 : Anne Chemin, « Le métissage déchaîne la gastronomie », *Le Monde*, 26 juillet 2019. (4 pages)

Texte 10 : Eliane Patriarca, « Manger est un acte agricole, produire est un acte gastronomique », *Libération*, 13 janvier 2007. (2 pages)

Texte 11 : Marion Tayart de Borms « A la table de l'Elysée », *Chroniques de la BNF* n°101, 2024. (1 page)

Nombre total de pages : 28 pages

Voir le dossier complet : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-concours-de-bibliothecaire-46566>

Concours interne – étude de cas

Sujet : En qualité de référent Handicap au sein de la Mission Égalité Diversité Inclusion du Service commun de la documentation de votre université, votre direction vous demande de concevoir un plan d'action visant à améliorer l'accessibilité numérique des bibliothèques.

Texte 1 : Rapport IGÉSR. La prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales. Olivier Caudron, février 2021. Pages 30-31.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/rapport-igesr-2021-036-13154.pdf>

Texte 2 : RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité,

<https://accessibilite.numerique.gouv.fr/obligations/notions-accessibilite-numerique/>, Chapitre 1 : Obligations légales, notion d'accessibilité numérique

Texte 3 : L'accès à la lecture pour les personnes en situation de handicap,

<https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/livre-et-lecture/le-livre-et-la-lecture-en-france2/accessibilite-du-livre-et-de-la-lecture2/l-acces-a-la-lecture-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap>

Texte 4 : Schéma directeur Handicap Université Paris 8. 2019-2023. Pages 29-31, https://www.univ-paris8.fr/IMG/pdf/schema_directeur_handicap_2019_3_.pdf

Texte 5 : David Rongeat. Le RGAA, l'outil incontournable pour encadrer l'accessibilité numérique. In : AMUE. Accessibilité numérique universitaire. La collection numérique, numéro 9, mai 2020. Pages 17-18, https://www.amue.fr/fileadmin/amue/systeme-information/documents-publications/la-collection-numerique/N_09_-_accessibilite_du_numerique_universitaire_mai_2020_.pdf

Texte 6 : Accessibilité numérique en bibliothèque : obligations légales et soutien de l'État,

<https://pro.bpi.fr/accessibilite-numerique-bibliotheque-obligations-legales-et-soutien-etat/>

Texte 7 : Demander les agréments pour l'exception handicap ?. Bélanda MISSIROLI. Handicap et

bibliothèque universitaire : quelle accessibilité pour quel public ? DCB, Mémoire d'étude, Enssib, 2018. Pages 63-64, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68128-handicap-et-bibliotheque-universitaire-quelle-accessibilite-pour-quel-public.pdf>

Texte 8 : Bibliothèque handi-accueillante : à quelles questions le site web de la bibliothèque doit-il

permettre de répondre ? Par Marc Maisonneuve, <https://bibliotheques-inclusives.fr/2016/05/bibliotheque-handi-accueillante-a-quelles-questions-le-site-web-de-la-bibliotheque-doit-il-permettre-de-repondre>

Texte 9 : Marianne Clatin, « PLATON : les grands enjeux de l'exception handicap au droit

d'auteur », *Arabesques* [En ligne], 106 | 2022, mis en ligne le 04 juillet 2022, <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=2954>

Voir le dossier complet : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-concours-de-bibliothecaire-46566>

Annexe 3 : sujets des épreuves orales

Sélection de textes pour l'épreuve de motivation professionnelle des concours externe et interne :

- « Caresser des chiens ou des lapins : quand les universités misent sur les rencontres animales pour déstresser leurs étudiants », Le Monde (site web) campus, 9 janvier 2025.
- « Semaine de quatre jours : sous le vernis du bien-être, l'intensification du travail », Alternatives économiques, 8 novembre 2024.
- « Jeunes au travail, le malentendu des générations », Le Monde, 18 septembre 2024.
- « Le reclassement, une procédure à mieux intégrer dans les cultures RH des collectivités », Acteurs publics, 29 novembre 2024.
- « Les fonctionnaires abusent-ils des arrêts maladie ? », Alternatives économiques, 13 novembre 2024.
- « Ces salariés qui se mettent à harceler leurs managers », Les Échos, no. 24357, 12 décembre 2024.
- « Qu'est-il arrivé au management pour qu'il soit presque devenu un gros mot ? », Le Monde (site web), 12 octobre 2024.

Sélection de textes pour l'épreuve de culture générale des concours externe et interne :

- « Mercantilisme, bousculade, attitudes choquantes... L'ancien camp d'extermination d'Auschwitz est la première destination des tour-opérateurs de Cracovie. Dans la foule, se recueillir est impossible », Télérama (site web), publié le 13 décembre 2011, mis à jour le 28 novembre 2022.
- « Le salut de la culture est-il dans l'immersif ? », Le Figaro, 19 novembre 2024.
- « Derrière la nationalisation d'ASN, la bataille des câbles sous-marins », Alternatives économiques, 19 novembre 2024.
- « Féminin/masculin, les codes ont-ils changé ? », Sciences Humaines, n°369, juin 2024.
- « Nous sommes à l'aube d'une troisième phase de la relation franco-allemande, et elle reste à écrire », Le Monde tribune de Paul Maurice, 17 décembre 2024.
- « La force est du côté des lents », Sciences Humaines, n°375, février 2025.
- « Faut-il reconnaître la Seine comme une entité vivante ? », Usbek et Rica, 15 décembre 2018.
- « Pourquoi ne pas redonner sa chance à l'ennui ? », The Conversation, Mazarine Pingeot, 22 juillet 2024.